

E
78
Q3
P228
1985
QFO

RAYNALD PARENT

**HISTOIRE DES AMÉRINDIENS,
DU SAINT-MAURICE JUSQU'AU LABRADOR:
DE LA PRÉHISTOIRE À 1760**

Août 1985

Résumé préparé par le SAGMAI

Octobre 1985

E
78
Q3
P228
1985
QFO

RAYNALD PARENT

**HISTOIRE DES AMÉRINDIENS,
DU SAINT-AURICE JUSQU'AU LABRADOR:
DE LA PRÉHISTOIRE À 1760**

Août 1985



Résumé préparé par le SAGMAI

Octobre 1985

AVANT-PROPOS

L'"Histoire des Amérindiens du Saint-Maurice jusqu'au Labrador: de la préhistoire à 1760" préparée par monsieur Raynald Parent s'inscrit dans le cadre d'un travail de recherche commandité par le gouvernement du Québec et relié à la rédaction d'une thèse de doctorat que l'auteur a déposée le 29 août 1985 à l'École des Gradués de l'Université Laval.

La méthodologie utilisée par l'auteur est décrite en détail dans le document original et les nombreuses sources consultées y sont citées, entre autres les registres de baptêmes, de mariages et de décès de Tadoussac, Trois-Rivières et Sillery.

Étant donné l'intérêt que présente le travail effectué par monsieur Parent, le SAGMAI a préparé le présent résumé qui en reproduit les éléments essentiels, sans toutefois s'attarder aux nombreuses explications, analyses et références que comporte le document original.

Le résumé inclut aussi quatre figures-synthèses qui illustrent l'occupation du territoire faisant l'objet de l'étude pour les périodes 1603-1657, 1666-1705, 1706-1733 et 1734-1760 respectivement.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
SECTION I - LES AMÉRINDIENS DU QUÉBEC AVANT 1657	1
1.1 Les premiers occupants	1
1.2 L'occupation du territoire au XVIe siècle	3
1.3 L'occupation du territoire de 1603 à 1657	6
SECTION II - LES GUERRES AMÉRINDIENNES ET L'ORGANISATION POLITIQUE DES NOMADES AMÉRIDIENS AU XVIIe SIÈCLE	12
2.1 Les guerres amérindiennes au XVIIe siècle	12
2.1.1 Les tensions et les raids à l'est de Tadoussac de 1603 à 1653	12
2.1.2 L'offensive iroquoise à l'est de Montréal et la situation des alliés franco-amérindiens de 1632 à 1666	14
2.1.3 Le bilan des guerres iroquoises: 1632-1666	19
2.1.4 Les bouleversements dans les Grands Lacs: 1648-1720	20
2.2 La concurrence franco-anglaise dans les Grands Lacs et à la baie d'Hudson: 1658-1713	22
2.3 L'organisation politique des nomades amérindiens	23
2.3.1 Les règles de l'organisation politique	24
2.3.2 Les institutions politiques	25
2.3.3 Les fondements politiques d'une nation	26

2.4	L'évolution de l'alliance franco-amérindienne au XVIIe siècle	27
2.4.1	Les Français sous tutelle montagnaise: 1603-1629	27
2.4.2	L'affaiblissement de l'alliance franco-amérindienne: 1632-1657	28
2.4.3	L'émergence française et l'effondrement politique des Montagnais et des Algonkins: 1657-1666	28
2.4.4	L'élargissement de l'alliance franco-amérindienne: 1666-1684	29
2.4.5	La domination française et l'alliance franco-amérindienne: 1684-1701	30
SECTION III - LES AMÉRINDIENS DU SAINT-AURICE JUSQU'AU LABRADOR: 1666-1760		32
3.1	1 ^{re} période: 1666-1705	33
3.1.1	Le bassin hydrographique du Saint-Maurice	33
3.1.1.1	La disparition des Attikameks	33
3.1.1.2	L'impact de l'augmentation de la population française	33
3.1.1.3	L'affaiblissement des Algonkins du Saint-Maurice	34
3.1.1.4	Les Têtes de Boule	35
3.1.1.5	L'immigration des nations de l'est	35
3.1.1.6	L'occupation du bassin du Saint-Maurice de 1666 à 1705	36
3.1.2	La région de Québec, le Saguenay - Lac Saint-Jean et la Haute-Côte-Nord	37
3.1.2.1	La région de Québec	37
3.1.2.2	Le Saguenay - Lac Saint-Jean et la Haute-Côte-Nord	39
3.1.3	La Moyenne et la Basse Côte-Nord	40
3.1.3.1	La présence française sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord	40
3.1.3.2	Les Ouchestigoueks	42
3.1.3.3	Les Inuit	42

3.2	2 ^e période: 1706-1733	44
3.2.1	Le bassin hydrographique du Saint-Maurice	44
3.2.1.1	Les Abénaquis, les Têtes de Boule et les Algonkins	44
3.2.2	Le Saguenay - Lac Saint-Jean et la Haute-Côte-Nord	45
3.2.3	La Moyenne et la Basse Côte-Nord	47
3.3	3 ^e période: 1734-1760	51
3.3.1	Le bassin hydrographique du Saint-Maurice	51
3.3.1.1	Les Abénaquis	51
3.3.1.2	Les Têtes de Boule	51
3.3.1.3	Les Algonkins	51
3.3.2	Le Saguenay - Lac Saint-Jean et la Haute-Côte-Nord	52
3.3.3	La Moyenne et la Basse Côte-Nord	54
	CONCLUSION GÉNÉRALE	57
4.1	L'existence de deux sociétés parallèles	57

SECTION I

LES AMÉRINDIENS DU QUÉBEC AVANT 1657

1.1 LES PREMIERS OCCUPANTS

Pour traverser de l'Asie à l'Amérique du Nord entre l'an 40000 et 35000 av. J.-C., les premiers Paléoamérindiens doivent attendre la formation de la Bérिंगie. L'arrivée de l'homme en Amérique correspond donc à la grande glaciation qui a recouvert le Canada depuis les Rocheuses à cette époque. La descente de ces Paléoamérindiens vers le sud suit la fonte des glaciers qui permet le dégagement d'un couloir de pénétration vers le sud. Le Pérou aurait accueilli ses premiers habitants entre l'an 35000 et l'an 25000 av. J.-C.

De 16000 à 4000 avant notre ère, la calotte glaciaire retraite depuis la ville de New York jusqu'à la baie d'Hudson. L'occupation de ce nouveau territoire se fait donc du sud au nord et permet l'éclosion de deux des plus importantes traditions paléoamérindiennes: les traditions Clovis et Plano. La première, caractérisée par les pointes de lance à cannelure, est associée à la chasse au mammouth. La seconde, particularisée par des pointes taillées selon la technique des bifaces retouchés, est reliée à la chasse à l'orignal, au caribou, au chevreuil, mais surtout au bison vers l'an 7000 avant notre ère.

Le territoire du Québec ne peut être occupé avant l'an 8000 av. J.-C., puisque sous le poids de 3000 mètres de glace le sol s'est enfoncé et la plaine du Saint-Laurent est recouverte d'une immense étendue d'eau salée. Les premiers secteurs à s'assécher et à permettre la pénétration sont l'Abitibi et la Gaspésie. La région de la Caniapiscou aurait accueilli ses premiers habitants entre l'an 4000 et l'an 3000 av. J.-C. La disparition des mers Champlain et Laflamme permet ensuite l'occupation de la vallée du Saint-Laurent et des plaines du lac Saint-Jean.

Cette première présence des Paléoamérindiens au Québec annonce l'éclosion de trois cultures archaïques (8500 à 1000 av. J.-C.): le Bouclier, le Laurentien et le Maritime.

Celles-ci sont autant de manifestations humaines de l'adaptation au milieu. Quoique le nomadisme constitue le mode de vie des Archaïques, il n'est pas un obstacle au perfectionnement des techniques de fabrication de l'outillage, notamment celles portant sur les outils de chasse et de pêche. Aussi, l'arc et la flèche remplacent-ils le propulseur et le javelot durant l'Archaïque. De plus, la mise au point du canot d'écorce et des raquettes facilite les déplacements durant presque toutes les saisons. Plusieurs réalisations matérielles des Archaïques sont si bien adaptées à leur environnement qu'elles traversent les siècles et subsistent jusqu'à la période historique. Vers l'an 1000 av. J.-C., une dernière tradition, le Sylvicole, dont le début est associé à l'apparition de la céramique s'épanouit au sud du Québec, principalement dans la vallée du Saint-Laurent. Deux grandes phases marquent l'évolution de cette tradition: le Sylvicole initial et le Sylvicole terminal. Le Sylvicole introduit la céramique, l'agriculture et connaît la sédentarisation. Comme la céramique marque le passage de l'Archaïque au Sylvicole initial, l'agriculture joue le même rôle entre le Sylvicole initial et le Sylvicole terminal. L'agriculture, indice d'une plus grande sédentarisation, modifie la culture matérielle des différents groupes et, plus particulièrement, favorise, selon certains archéologues, l'éclosion d'une culture sylvicole distincte: celles des Iroquoïens du Saint-Laurent. L'agriculture n'étant pas suffisamment développée pour assurer leur alimentation, les agriculteurs amérindiens s'établissent le long des cours d'eau et pratiquent la pêche comme supplément alimentaire. Cette société devient matriarcale, parce que ce sont les femmes qui, par leurs travaux dans les champs, assurent principalement l'alimentation de la famille. La fin du Sylvicole terminal coïncide avec le contact des Européens.

Parallèlement à l'existence des traditions de l'Archaïque et du Sylvicole, de nouveaux arrivants prennent pied sur la bordure septentrionale du Québec. En effet, les derniers Sibériens à émigrer par le détroit de Béring arrivent en Amérique vers l'an 13000 av. J.-C. Leurs descendants atteignent la Côte arctique du Québec après avoir longé la côte de l'Arctique canadien vers l'an 2000 avant notre ère. Cette culture, dite Pré-Dorset, est remplacée par celle du Dorset (700 av. J.-C. à 1300 ap. J.-C.). Ces membres ont été les premiers Inuit à pénétrer dans la partie orientale du Labrador pour atteindre le détroit de Belle-Isle, la Basse-Côte-Nord et les côtes de Terre-Neuve. Ce peuple pratiquait la chasse maritime (la baleine, le phoque et le morse). Au cours des derniers siècles d'existence des Dorsétiens, une autre tradition appelée "Thulé" fait son apparition sur les côtes de l'Arctique canadien. La progression des

Thuléens vers l'est commence vers 900 ap. J.-C. En moins de 400 ans, ils occupent la majeure partie de l'Arctique canadien ainsi que le Groenland. On les retrouve au nord du Québec vers 1300 et 1400 ap. J.-C. Ce sont les descendants de ces populations que nous appelons aujourd'hui les Inuit.

1.2 L'OCCUPATION DU TERRITOIRE AU XVI^e SIÈCLE

À la fin de la préhistoire, c'est-à-dire au début du XVI^e siècle, la situation est la suivante: les Inuit occupent le Nord du Québec, les Iroquoïens issus du Sylvicole et les Algonquïens issus de l'Archaïque cohabitent dans le sud du Québec, les premiers étant plutôt sédentaires sont localisés le long du fleuve Saint-Laurent, les seconds vivant principalement de chasse et pêche ont un mode de vie s'apparentant davantage au nomadisme. C'est ainsi que Jacques Cartier, lors de son premier voyage en 1534, rencontre des Iroquoïens à Gaspé et que, lors de son second voyage en 1535, des membres de cette famille linguistique l'accueillent à Québec et à Montréal.

Les trois voyages de Cartier nous apprennent que la pénétration des peuples d'Hochelaga et de Stadaconé se limite aux rives du Saint-Laurent sans s'étendre dans l'arrière-pays où habitent les nations algonquïennes. Le contrôle qu'exercent les Stadaconéens (pays du Canada) sur le fleuve apparaît artificiel puisqu'ils ne contrôlent pas l'arrière-pays et doivent s'éloigner de leurs villages pour pêcher et chasser les mammifères marins dans le golfe et jusqu'à Gaspé. Leur situation deviendrait précaire si un peuple décidait de les attaquer pendant leurs expéditions de pêche. Par ailleurs, les habitants du pays d'Hochelaga jouissent d'une plus grande sécurité économique puisqu'ils vivent d'agriculture et de pêche locale. Telle est donc la situation vers 1534, au moment où Cartier découvre le Canada.

La fin des voyages de Cartier ne signifie pas que la présence européenne disparaît dans le golfe et dans le fleuve. En plus de querelles politiques entre l'Espagne, le Portugal et la France pour se partager le Nouveau-Monde, au cours du XVI^e siècle, toute une panoplie de courtisans désirent obtenir le monopole du commerce sur les territoires découverts par Cartier. Aussi ne faut-il pas se surprendre si les Basques, les Normands, les Bretons et les marchands de Saint-Malo, pour ne nommer que ceux-là,

envoient de plus en plus de navires affrétés pour le commerce des pelleteries le long du fleuve jusqu'à Tadoussac. Au nombre de ces navires commerçants, il ne faut pas oublier d'ajouter les navires de pêche européens qui fréquentent le golfe, puisque l'épuisement des bancs de poissons près des côtes européennes entraînent les navires de pêche de plus en plus loin. D'autres y sont attirés par l'huile des mammifères marins, surtout celle de la baleine, qui foisonnent dans ces parages. Avec le temps, certains pêcheurs européens deviennent davantage commerçants, le commerce des fourrures, estiment-ils, s'avérant plus lucratif que la pêche. Un commerce florissant s'établit donc entre Amérindiens et Européens qui échangent divers produits entre eux. En retour de leurs fourrures, les Amérindiens obtiennent des couteaux, des haches, des épées, des marmites, de la nourriture et des vêtements. Dans ce contexte, les nomades, véritables pourvoyeurs, sont avantagés. Aussi, les nations et les bandes qui vivent près des rives du golfe élargissent-elles leur fonction d'intermédiaires.

D'après la reconstitution de l'histoire, les Agniers auraient envahi la vallée du Saint-Laurent vers le XVe siècle. À cette époque, cette région était déjà occupée par les Onontcharonnons (appellation huronne désignant la nation algonquienne, connue des Français sous le nom de leur chef Iroquet). Les Agniers auraient profité de l'accueil de leurs hôtes pour finalement les déloger et occuper les rives du fleuve. C'est ainsi que Cartier les a rencontrés à Hochelaga et à Stadaconé. Ils étendaient même leur influence jusqu'à Gaspé, l'Île d'Anticosti et Sept-Îles.

Durant la période s'étendant du dernier voyage de Cartier jusqu'à la venue de Champlain au Canada, les Français qui fréquentent le Saint-Laurent apprennent à mieux connaître les possibilités commerciales dans l'estuaire du fleuve et se rendent sans doute compte qu'il est plus avantageux pour eux d'aller vers les vrais pourvoyeurs de fourrures que sont les nomades. Dans les circonstances, il devient très difficile aux Agniers de Stadaconé de maintenir leur contrôle sur les nations assujetties et sur le fleuve, à l'est de l'Île d'Orléans. Au fur et à mesure de la détérioration de leurs rapports avec les Français, leur rôle d'intermédiaire commercial a dû devenir encombrant et superflu pour les autres parties. Les Européens fournissent maintenant aux nomades, en échange de leurs peaux, les denrées agricoles et autres produits dont ils ont besoin, rendant ainsi inutiles le rôle et la présence des sédentaires. Aussi les Agniers perdent-ils rapidement leur influence dans l'estuaire du Saint-Laurent. Le fer européen et la coalition acadienne (Micmacs et Etchemins) ont donc raison dans un

premier temps du contrôle agnier dans la région de la Gaspésie et sur une bonne partie des rives du fleuve, à l'est de Tadoussac.

Par la suite, cette situation conflictuelle s'étend rapidement aux Montagnais de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean qui se joignent aux Etchemins et à leurs alliés micmacs contre l'ennemi commun, les Agniers de la région de Québec. L'arrivée des Montagnais s'explique aisément lorsque l'on sait qu'ils sont les principaux pourvoyeurs de fourrures de cette région, puisqu'ils drainent vers Tadoussac les pelleteries d'un vaste territoire qui s'étend des rives du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la baie d'Hudson. Aussi à l'intérieur des trois nations algonquiennes alliées contre les Agniers de Québec, ce sont les Montagnais qui jouent un rôle prédominant.

Une fois évincés de la région de Québec, les Agniers se réfugient à Trois-Rivières où ils fondent une nouvelle bourgade. Outre ces réfugiés de Trois-Rivières, un certain nombre cependant ont dû prendre le chemin de Montréal, tandis qu'il est possible qu'un autre groupe ait choisi de pénétrer dans le bassin hydrographique du Richelieu pour finalement s'établir définitivement au sud du lac Saint-Sacrement, connu aujourd'hui sous le nom de Lake George. Devant l'affaiblissement agnier, la nation algonkine ne reste pas inerte. Des échanges commerciaux existaient déjà entre les Algonkins et les Montagnais du Saguenay-Lac Saint-Jean. Le cuivre provenant des Grands Lacs était trafiqué par le Saguenay, mais passait d'abord par certaines bandes algonkines de l'Outaouais avant d'atteindre les Montagnais du Saguenay-Lac Saint-Jean. Ces contacts commerciaux ont pu favoriser, le moment venu, l'adhésion des Algonkins à la nouvelle alliance militaire, la coalition laurentienne qui finira par couvrir toute la vallée du Saint-Laurent. En effet, l'apport du fer européen et l'affaiblissement constant des Agniers face au regroupement de leurs principaux ennemis vont forcer tous les Agniers à quitter complètement les rives du fleuve. Cette éviction des Agniers des rives du Saint-Laurent recoupe donc trois étapes chronologiques. Dans un premier temps, les Stadaconéens se font chasser de l'estuaire du Saint-Laurent (1533-1550). En deuxième lieu, les Montagnais et leurs alliés les repoussent à l'ouest de Québec (1550-1570). Finalement, les Agniers quittent complètement la vallée du Saint-Laurent (1570-1590).

C'est ce qui explique qu'à l'arrivée de Champlain en 1603 celui-ci constate que la vallée du Saint-Laurent est maintenant occupée et contrôlée par les Etchemins, les Montagnais et les Algonkins qui appartiennent à la coalition laurentienne, fer de lance de la guerre contre les Iroquois. De plus, les villages décrits par Cartier ont tous disparu.

1.3 L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE 1603 À 1657

La distribution des différentes nations amérindiennes sur le territoire du Québec entre 1603 et 1657 a pu être reconstituée grâce aux récits des voyages des missionnaires et des explorateurs, sans oublier les Registres de Baptêmes de Tadoussac, Sillery et Trois-Rivières. Il a fallu tenir compte des bornes commerciales amérindiennes qui permettent à une nation d'affirmer, face aux autres, son droit de possession sur une artère fluviale importante. En effet, ces frontières n'ont pas encore éclaté sous le choc des guerres amérindiennes et de l'action colonisatrice française. Ainsi, les Algonkins de l'Outaouais exigent des Hurons un droit de passage. De leur côté, les Montagnais de Québec bloquent, à la demande du gouverneur Montmagny, l'embouchure de la rivière Chaudière aux Abénaquis. Cette même pratique est obligatoire à Tadoussac autant pour les Français que pour les autres nations.

Il faut bien comprendre aussi la coutume ancestrale qui confirme l'appropriation par une nation d'un territoire spécifique. Cette coutume prend tout son sens lorsque les membres d'une nation situent le pays d'une autre nation. Ainsi, les Montagnais de Tadoussac révèlent aux Jésuites que le territoire à l'est de Sept-Îles est la contrée des Oumamioueks.

La compréhension des zones écologiques qui articulent le mode de vie des Amérindiens représente un autre aspect important pour la délimitation des territoires occupés par chaque nation. À l'ouest du territoire étudié, les Algonkins de l'Outaouais cultivent la terre, tandis que les nations à l'est de cette rivière vivent de chasse, de pêche et de cueillette. Parmi ces dernières, les Oumamioueks et les Ouchestigoueks représentent les nations les plus septentrionales de cette culture. Cependant, ces deux dernières

nations semblent, par certains traits culturels, se différencier de celles qui s'épanouissent dans la forêt boréale dense.

Les données linguistiques sont également très utiles. Les frontières linguistiques sont souvent imprécises, parce qu'il y a interpénétration causée par toutes sortes d'échanges d'une nation à l'autre. Ainsi, les langues algonkine et montagnaise entre Québec et Trois-Rivières semblent "mêlées" disent les missionnaires. Par contre, la langue algonkine parlée dans l'Outaouais est nettement différenciée de celle utilisée à Tadoussac. Il en est de même des langues des Oumamioueks et des Papinachois de la région de Sept-Îles comparées à la langue montagnaise employée au Saguenay - Lac Saint-Jean. En revanche, c'est la même langue qui est en usage à Tadoussac, à Chicoutimi et au Lac Saint-Jean. En général, au centre du territoire de chaque nation, on retrouve un genre de "pureté linguistique". C'est pour cette raison que les missionnaires peuvent les distinguer les unes des autres. Seule la langue attikamègue présente une certaine difficulté. Est-elle identique ou différente des langues montagnaise et algonkine? Les renseignements recueillis portent à croire que la langue parlée par les Attikameks présente plus de similarités avec celle des Montagnais qu'avec celle des Algonkins. Ce rapprochement d'ordre linguistique peut se vérifier aussi au niveau des relations inter-ethniques. En effet, les Attikameks entretiennent beaucoup d'échanges avec les Montagnais, tandis qu'ils veulent prendre leurs distances face aux Algonkins.

Enfin, principalement au XVIIe siècle, le rôle historique joué par certaines nations a permis de mieux situer l'étendue de leur territoire. À titre d'exemple, les guerres livrées par les Montagnais et les Algonkins aux Iroquois agniers ont agrandi leur pays respectif tout au moins le long des rives du Saint-Laurent. En effet, les Algonkins de la rivière Outaouais ont étendu leur territoire jusqu'à la rivière Batiscan, tandis que les Montagnais du Saguenay - Lac Saint-Jean ont effectué une poussée jusqu'à Québec.

Tous ces aspects sont entrés en ligne de compte dans la délimitation territoriale des différentes nations. Bien sûr, ces dernières ne peuvent être aussi précises que nos frontières politiques contemporaines. Cependant, elles correspondent aux informations retrouvées dans les textes anciens.

Les différentes recherches effectuées permettent de décrire l'occupation amérindienne du territoire de 1603 à 1657 de la façon suivante (voir figure 9):

- a) Les Algonkins occupent le bassin hydrographique de l'Outaouais, tous les autres bassins de la rive nord depuis l'Outaouais jusqu'à la rivière Batiscan inclusivement à l'exception de la partie du bassin de la rivière Saint-Maurice située au nord du lac Blanc et les bassins des rivières Saint-François⁽¹⁾ et Nicolet sur la rive sud du fleuve.
- b) Les Attikameks sont divisés en deux groupes. Le premier, déjà christianisé, habite le bassin hydrographique du Saint-Maurice au nord du lac Blanc. Le deuxième groupe nomadise au nord-est vers le lac Nicabau. Au nord-ouest, il atteint le bassin hydrographique du lac Waswanipi et, à l'ouest, il s'étire jusqu'au dessus du réservoir Cabonga et le Grand-Lac Victoria. Le territoire occupé par le deuxième groupe pourrait même s'étendre au-delà de la ligne du partage des eaux entre la baie James et le bassin du Saint-Maurice.
- c) L'influence des Montagnais s'étend jusqu'à Montréal. Cependant, ils considèrent la région de Québec comme étant le début de leur pays. Toutefois, de tous les lieux de rassemblement montagnais, Tadoussac est certainement le plus important. En fait, le territoire montagnais, comprend tous les bassins hydrographiques de la rive nord du Saint-Laurent entre Cap-Rouge et Tadoussac. Sur la rive sud, il englobe tous les territoires du bassin hydrographique de la rivière du Loup à celui de la rivière Matane inclusivement. Il y a lieu d'ajouter que tous les territoires sillonnés par les affluents du Saguenay, sauf les sources de la rivière Shipshaw, appartiennent aux Montagnais. Enfin, plusieurs bandes d'été montagnaises, entre autres les Porcs-Épics, contrôlent le lac Saint-Jean jusqu'au nord du lac Nicabau à l'ouest. Du nord de ce dernier lac, leur territoire englobe le bassin hydrographique du lac Saint-Jean, et ce, jusqu'aux environs du 51^e parallèle.

(1) Le texte du rapport ne mentionne pas le bassin de la rivière Saint-François, mais les figures 9 et 10 qui y sont incorporées le montrent comme faisant partie du territoire occupé par les Algonkins.

Les Montagnais contrôlent, avec les Mistassins, une des principales routes qui mène du fleuve Saint-Laurent à la baie d'Hudson. Les Montagnais occupent donc une position stratégique qui leur confère un rôle de premier plan au niveau politique, commercial et militaire au sein de la coalition laurentienne et de l'alliance franco-laurentienne. D'est en ouest, ils sont les intermédiaires entre les Micmacs, les Etchemins et les Abénaquis d'une part, et les Mistassins, les Papinachois et les Attikameks, d'autre part. Du sud au nord, ils contrôlent la circulation des marchandises, puisqu'ils occupent deux des importants pôles commerciaux du Saint-Laurent et Tadoussac. Aussi, les Montagnais sont-ils l'une des nations amérindiennes les plus prospères et les plus influentes au début du XVIIe siècle.

- d) La frontière entre les Mistassins et les Montagnais coïncide avec la ligne du partage des eaux qui suit le sud du bassin hydrographique du lac Mistassini. Vers l'est, la frontière mistassine-montagnaise se confond avec le 51e parallèle. Vers l'ouest, le territoire des Mistassins s'étend jusqu'à la baie James. Cette nation regroupe au moins deux grosses bandes d'été. D'après le Manuel des Indiens du Canada, les Grands Mistassins vivent près du lac Mistassini, tandis que les Petits Mistassins habitent au sud de ce lac.

Les Mistassins participent au lucratif commerce des fourrures, parce qu'ils contrôlent, conjointement avec les Montagnais, l'axe Saguenay-Rupert qui mène du fleuve Saint-Laurent à la baie d'Hudson. Leur rôle commercial augmentera lorsque les Anglais établiront des postes de traite sur le pourtour de la baie d'Hudson. Au début du XVIIe siècle, ils jouent un rôle d'intermédiaire entre, d'une part, les Attikameks, les Papinachois et les Montagnais et, d'autre part, les Naskapis et les nations de la baie d'Hudson.

- e) Le pays des Papinachois (y compris les Betsiamites considérés comme une importante bande d'été papinachois) s'étend d'ouest en est, de la rivière Betsiamites jusqu'aux environs de Sept-Îles, et du sud au nord, des rives du Saint-Laurent jusqu'au lac Manicouagan inclusivement. Au nord-ouest, il s'étire jusqu'à la rivière Manouane et vers le lac Onistagane. Les bandes qui vivent aux embouchures des rivières se jetant dans le Saint-Laurent servent d'intermédiaires commerciaux à celles qui habitent aux sources de ces mêmes cours d'eau. Ces

dernières troquent avec les nations situées plus au nord. De la sorte, les Papinachois nouent des relations avec les Ouchestigoueks au nord, les Mistassins au nord-ouest, les Montagnais à l'ouest et au sud, et les Oumamioueks à l'est.

- f) Il semble évident que les Oumamioueks diffèrent des Montagnais, par leur histoire, leur mode de vie, leur habillement et leur langue. Par ailleurs, les Ouchestigoueks entretiennent des relations très étroites avec certaines bandes d'Oumamioueks. Les membres de ces deux groupes vivent au-delà de la zone forestière boréale dense, ils portent des vêtements identiques, chassent et trappent les mêmes animaux et semblent parler le même dialecte, puisqu'aucun missionnaire ne signale de différence à ce sujet. Enfin, ils se déplacent ensemble pour venir rencontrer les Blancs sur la Côte-Nord.

Pour la période 1603-1657, le territoire oumamiouek comprend le nord du lac Manicouagan et tout le territoire arrosé par les bassins hydrographiques qui se jettent dans le golfe du Saint-Laurent à l'est de Sept-Îles. Leur frontière orientale devrait se situer à la rivière Saint-Augustin, puisque c'est la rivière la plus orientale que les Oumamioueks peuvent emprunter pour rejoindre leurs territoires de chasse. Finalement, leur territoire s'étend au-delà de la zone forestière boréale dense et il est possible que certaines bandes de la Basse-Côte-Nord nomadisent au-delà des bassins hydrographiques qui se jettent dans le golfe Saint-Laurent, puisqu'elles peuvent trouver de l'écorce de bouleau dans la région du lac Melville.

Quant aux Ouchestigoueks, leur territoire se situe au nord de celui des Papinachois et s'étend probablement sur toute la région au nord de la forêt coniférienne tempérée où l'on retrouve les forêts d'épinettes noires.

Fait à noter, c'est la dernière fois en 1669 que le terme "ouchestigouek" est utilisé dans les Relations des Jésuites et les Oumamioueks disparaissent aussi des Relations des Jésuites après 1673, en tant qu'individus et entité ethnique distincte. Les Oumamioueks disparaissent aussi des Registres de Tadoussac après 1696. S'agit-il d'une disparition pure et simple des bandes qui fréquentent la Côte-Nord à l'est de Sept-Îles? Il est possible que les maladies les aient décimés après 1650, moment où ils entretiennent des contacts fréquents avec les Blancs

ou avec les Amérindiens qui les côtoient régulièrement. Les guerres iroquoises, la poussée montagnaise vers la Côte-Nord et l'établissement de nombreux postes et concessions de pêche sur les Moyenne et Basse Côte-Nord ont dû jouer un rôle important dans cette apparente disparition. Il se peut aussi que les Oumamioueks aient subsisté et que les Français les aient appelés Ouchestigoueks ou "Sauvages" comme le font régulièrement Jolliet et Courtemanche.

Enfin, dernier élément à souligner, les Oumamioueks et les "Esquimaux" sont souvent confondus.

- g) Les Inuit qui fréquentent la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent posent un sérieux problème d'identification et de localisation. Il semble possible cependant d'affirmer que, pour la période 1603-1657, il y avait des Inuit le long de la Côte-Nord jusqu'à Mingan. Cette présence devait être saisonnière et liée aux migrations de poissons et de mammifères marins. Les données historiques sont tellement imprécises qu'il est difficile de localiser les Inuit convenablement en dépit de certains indices qui attestent leur présence sur une partie indéterminée de la Côte-Nord.

SECTION II

LES GUERRES AMÉRINDIENNES ET L'ORGANISATION POLITIQUE DES NOMADES AMÉRINDIENS AU XVII^e SIÈCLE

La division politique et commerciale du territoire en fonction des espaces géographiques, tels les lacs, les rivières et les bassins, est en relation directe avec le mode de vie algonquien. Ces territoires sont reconnus et respectés par les autres nations. Leur appropriation est basée sur une coutume et des règles ancestrales qui leur servent de codes juridique, diplomatique et politique. Leur non-respect peut entraîner une guerre. Même si le territoire de chaque nation est assez vaste, des relations existent entre les Amérindiens des différentes régions. Vers 1600, un équilibre précaire s'instaure. Cependant, l'installation des Européens en Acadie, dans la vallée du Saint-Laurent et sur la Côte-Est américaine remet en cause l'équilibre fragile entre les nations amérindiennes dans l'occupation et l'appropriation du territoire.

Pour ces deux civilisations, les notions d'espace et de technologie diffèrent. L'Amérindien nomade se greffe comme un prédateur sur un territoire, le Français lui le transforme par l'agriculture. De plus, les nouveaux arrivants s'intéressent aux fourrures et l'Amérindien réalise qu'il peut se procurer tout ce que possède l'Européen en en faisant le commerce. Il n'en fallait pas plus pour que la rencontre des deux civilisations introduise des tensions porteuses de discordes qui accentuent les rivalités ancestrales entre les diverses nations amérindiennes. Cette situation amplifie les guerres et les affrontements deviennent tellement meurtriers qu'ils détruisent nombre de bandes et de nations amérindiennes.

2.1 LES GUERRES AMÉRINDIENNES AU XVII^e SIÈCLE

2.1.1. Les tensions et les raids à l'est de Tadoussac de 1603 à 1653

Depuis la fin du XVI^e, les Montagnais occupent une position commerciale privilégiée parce qu'ils contrôlent Tadoussac et Québec. Pour préserver leur conquête et

maintenir leur puissance, ils n'hésitent pas à guider les navires anglais à Québec en 1629 et à interdire l'accès de leur pays aux Français. De plus, à partir de Tadoussac, les Montagnais veulent rayonner sur toute la Côte-Nord du fleuve; aussi ils n'hésitent pas à faire la guerre aux autres peuples qui habitent cette région. Cependant, les épidémies de 1634, 1637 et 1641 réduisent considérablement le nombre de leurs guerriers. À ce désastre s'ajoutent la pression iroquoise qui se fait sentir jusqu'à Québec, l'affaiblissement de leurs alliés, les Algonkins, et l'influence grandissante des missionnaires, des autorités coloniales et des marchands français dans leurs affaires internes. Ces facteurs conjugués ramènent définitivement la paix entre ces nations en 1646.

Mais la colonisation de l'Acadie et l'arrivée des marchands et des pêcheurs européens accentuent la demande d'animaux à fourrure et de toutes les sortes de gibier. Aussi, pour alimenter leur commerce avec les Français, les Micmacs dégarnissent-ils dangereusement leur territoire des principaux animaux à fourrure. À court de peaux, ils ressentent bientôt le besoin d'étendre leur territoire de chasse en empiétant sur ceux d'autrui. De tout temps, les territoires de la rive nord du fleuve Saint-Laurent ont été considérés comme plus riches en peaux. La faible densité de population de cette région et l'immensité de ce territoire ne pouvaient être qu'une invitation à l'expansion pour les Micmacs. À l'instar des Montagnais de Tadoussac, les Micmacs veulent demeurer d'importants intermédiaires entre les Blancs et les Amérindiens. C'est dans cette optique qu'il faut situer leurs nombreux raids et leurs guerres contre les Amérindiens de la Côte-Nord et les Inuit.

Les premières terres que les Micmacs convoitent sont celles des Oumamioueks et des Papinachois. Parce que les raids micmacs frappent indifféremment les Oumamioueks, les Papinachois, les Betsiamites et, même après 1640, les Montagnais de Tadoussac, la guerre s'étend et les Micmacs doivent bientôt battre en retraite, n'ayant pas assez de guerriers pour imposer leur volonté. Affaiblis, ils concluent la paix avec les Betsiamites en juillet 1646.

La paix conclue en 1646 avec les Montagnais permet aux Micmacs d'accentuer leur pression plus au nord et de s'attaquer aux Inuit. L'octroi d'une vaste concession de pêche, en 1661, entraîne une augmentation de la présence européenne sur la Côte-Nord. Celle-ci avantage les Amérindiens, y compris les Micmacs, puisque les Inuit sont

perçus comme les grands ennemis des Français. Devant ce nouveau rapport de force, les Inuit éprouvent des difficultés à se maintenir au sud de la côte du Labrador et choisissent plutôt de retraiter vers le détroit de Belle-Isle.

De même, dans leur poussée pour augmenter leur part du commerce des pelleteries, quelques bandes micmaques de la Gaspésie entrent en guerre vers 1645 contre certaines bandes etchemines, leurs anciennes alliées au sein de la coalition acadienne. Par la suite, même si la paix semble rétablie entre ces deux belligérants, en 1653, puisque des Etchemins, des Micmacs et des Montagnais participent à un raid commun contre les Iroquois, les relations continuent d'être tendues entre les Micmacs et les Etchemins. Au moment où leurs relations demeurent froides avec les Micmacs, les Etchemins deviennent de plus en plus préoccupés par la poussée anglaise à l'est de Boston. Vers 1675, les Etchemins décident de contracter une alliance avec les Abénaquis et leurs alliés pour stopper l'avance anglaise. Cette guerre anglo-amérindienne isolera encore davantage les Micmacs des Etchemins et encouragera ces derniers à souder leur sort à celui des Abénaquis.

Ces différents événements nous montrent l'accentuation des rivalités entre les nations amérindiennes au moment du contact avec les Français, car les Amérindiens deviennent rapidement des consommateurs de produits européens. Cette consommation est directement proportionnelle à la quantité de fourrures qu'ils transigent. Le territoire micmac offre des possibilités inférieures à leurs besoins de denrées occidentales. Ils sont donc à l'origine des différentes guerres à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. De leur côté, les Montagnais de Tadoussac auraient pu réussir à imposer leur hégémonie à plusieurs nations de la Côte-Nord, mais plusieurs facteurs, principalement la maladie, les obligent à abandonner leur projet.

2.1.2 L'offensive iroquoise à l'est de Montréal et la situation des alliés franco-amérindiens de 1632 à 1666

Les Iroquois agniers sont entrés en guerre contre les Algonquiens dès le XVI^e siècle. La coalition laurentienne est sortie victorieuse de ces affrontements et les Agniers ont été chassés des rives du Saint-Laurent. Cette guerre prend une dimension nouvelle

avec l'établissement des Européens en Amérique du Nord. Ceux qui pénètrent ce nouveau continent par le fleuve Saint-Laurent se voient obligés de prendre le parti des nations contrôlant cette importante voie fluviale, afin de bénéficier du lucratif commerce des fourrures. Cette situation renforce la position des Algonquiens face à leurs ennemis, les Iroquois, qui se sentent menacés d'extinction. Cependant, la colonisation hollandaise à l'embouchure du fleuve Hudson modifie complètement le rapport de force créé par la présence française sur le fleuve Saint-Laurent. En effet, les Hollandais, puis les Anglais qui les remplaceront à New York et sur le fleuve Hudson en 1664, doivent se rapprocher de l'Iroquoisie s'ils veulent participer au commerce des fourrures et empêcher l'encerclement français qui menace de les étouffer. Ainsi, les guerres amérindiennes deviendront peu à peu, en Amérique, le prolongement des rivalités franco-anglaises d'Europe.

Si les Hollandais, mais surtout les Anglais, ambitionnent de bouter les Français hors d'Amérique, les Iroquois, pour leur part, voient dans l'alliance avec ces Européens le moyen de survivre et d'assurer leur hégémonie sur tout le pays, et "se rendre maîtres absolus de la grande Rivière", comme au temps de leurs ancêtres. De 1632 à 1641, tout en maintenant leur menace sur le fleuve jusqu'à Québec, les Iroquois concentrent leurs forces pour couper l'Outaouais et les Grands Lacs du fleuve Saint-Laurent. Cette tactique leur permet de lancer des raids continus contre la Huronie, de diviser les forces franco-amérindiennes et d'affamer la colonie qui ne reçoit presque plus de fourrures des Grands Lacs. La défaite de la Petite Nation, importante bande algonkine située près de l'embouchure de l'Outaouais, en 1641-42, marque le début du contrôle iroquois sur l'Outaouais.

Et au moment de leur offensive outaouaise, les Iroquois tournent aussi une partie de leurs armes contre les autres Algonkins, principalement entre Montréal et Québec. Ayant affaibli suffisamment la Huronie et se faisant craindre par les Algonkins, les Iroquois, par leur tactique, s'efforcent maintenant de diviser les alliés franco-algonquiens. Cependant, la tactique iroquoise de diviser les alliés de l'alliance franco-amérindienne échoue, puisque les Français refusent de tomber dans ce piège. Les Iroquois s'aperçoivent rapidement que leurs raids ne donnent plus les résultats escomptés et ils ont besoin de fourrures pour assurer leur hégémonie et acheter des armes. Pour ce faire, ils doivent pénétrer à l'intérieur des terres. Le seul moyen d'en connaître les chemins est d'accepter la paix. Aussi, la paix est-elle discutée dès 1645

et conclue en 1646 à Trois-Rivières entre, d'une part, les Agniers et, d'autre part, les Hurons, les Algonkins, les Attikameks, les Montagnais et les Français.

Au printemps 1647, cachant leur dessein, ils surprennent leurs ennemis à la chasse et attaquent même les Français. Ce fait d'armes leur permet de massacrer et de piller presque tous les Algonkins chassant le long des rivières Nicolet et Yamachiche. Le massacre et le pillage systématique des Algonkins rapportent un butin abondant qui permet aux Iroquois de s'armer pour la grande offensive contre les Hurons où ils frappent un grand coup. En 1648-1649, prise au piège, la Huronnie est complètement détruite. À la recherche de fourrures, les Iroquois entreprennent de remonter les affluents du Saint-Laurent et de piller leurs occupants en tronçonnant la route de l'intérieur.

Cette première offensive iroquoise confirme la supériorité des Cinq-Nations face à l'alliance franco-amérindienne et marque aussi le déclin définitif des nations algonquiennes du Québec. Pour leur part, les Attikameks ont subi deux années de raids meurtriers qui ont fauché la plus grande partie des membres de leur nation. Devant un tel désastre, ils se sont réfugiés au Saguenay - Lac Saint-Jean et vers la baie d'Hudson. L'accalmie permet maintenant à quelques-uns de leurs groupes multifamiliaux de regagner les rives du Saint-Maurice.

Les Montagnais, qui ont participé à cette guerre tout en essayant d'imposer leur hégémonie à l'est de Tadoussac, ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. Même s'ils n'ont pas eu à subir sur l'ensemble de leur territoire une offensive iroquoise aussi forte que les Algonkins et les Attikameks, les épidémies de 1634, 1637, 1641 et 1646-47 ont terrassé un grand nombre de leurs guerriers. Ceux qui ont survécu à la maladie ne sont pas assez nombreux pour prêter main-forte à leurs alliés et résister efficacement à l'envahisseur iroquois.

Dans ce contexte, les victoires iroquoises sont dues, en grande partie, à l'affaiblissement de toutes les nations décimées par les maladies contagieuses en provenance d'Europe. Devant un tel désastre démographique, les Iroquois n'éprouveront aucune difficulté à pénétrer davantage à l'intérieur du territoire de leurs ennemis lorsque la guerre fera rage à nouveau.

Les défaites successives d'une grande partie des nations des Grands Lacs, le dépeuplement de l'Outaouais et du Saint-Maurice et la stratégie militaire défensive des Français permettent maintenant aux Iroquois d'espérer la défaite française. Aussi, 600 guerriers agniers se ruent-ils sur Trois-Rivières en 1653. Une victoire à cet endroit isolerait complètement Montréal. Mais leur attaque échoue. En outre, de nombreux problèmes assaillent toute l'Iroquoisie. Les Cinq-Nations viennent donc signer la paix en 1653 avec l'alliance franco-amérindienne. Cette paix dure jusqu'en 1657 et favorise le retour d'une grande partie des survivants algonkins et attikameks sur leurs territoires ancestraux. Cette période de paix marque aussi la libre circulation sur toutes les artères fluviales importantes et ramène les fourrures aux Habitations françaises.

Cependant, le déplacement de la colonie huronne de l'Île d'Orléans vers les Agniers (Mohawks) après leur défaite en 1656 et la victoire d'une autre nation iroquoise, les Tsonnontouans, sur les "Ehriehronnons" (Chats) permettent aux Cinq-Nations de rompre la paix de reprendre l'offensive contre l'alliance franco-amérindienne. Au printemps 1658, au moment où les Agniers s'appêtent à remonter le Saguenay, de petites bandes de différentes nations iroquoises rôdent autour de Montréal, Trois-Rivières et Québec. Revenus chargés de butins dans leurs villages vers la fin de l'été 1658, à la suite de différentes offensives, les Iroquois se contentent de maintenir une pression constante sur le fleuve Saint-Laurent, et ce, de Montréal jusqu'à Tadoussac, tout en procédant à des échanges de prisonniers avec les Français. Ils profitent ainsi d'un répit avant d'entreprendre de nouvelles expéditions d'envergure en 1660.

L'année suivante, plus précisément au printemps 1661, plusieurs armées iroquoises rôdent de nouveau autour des Habitations françaises. Une première armée pénètre profondément dans le Saint-Maurice, tandis qu'une autre détruit le poste de Tadoussac et remonte le Saguenay - Lac Saint-Jean jusqu'aux portes de la baie James, par le lac Mistassini et la rivière Rupert. À ce désastre, il faut ajouter la recrudescence d'une nouvelle épidémie qui fauche un grand nombre de Montagnais et d'Amérindiens de diverses nations.

Cependant, les victoires de l'année 1661 s'avèrent très coûteuses pour les Cinq-Nations, puisque les prisonniers qu'ils ramènent du Saguenay - Lac Saint-Jean sont victimes d'une nouvelle épidémie de petite vérole. Leur entrée triomphale dans leurs

villages se transforme rapidement en cauchemar. En effet, la solidité de la coalition des Cinq-Nations s'effrite rapidement par la suite. La plus puissante nation iroquoise, les Tsonnontouans, livre une guerre contre la nation des Andastes. De plus, l'épidémie de petite vérole qui décime les Amérindiens alliés en 1661 se répand dans les bourgades iroquoises au contact des prisonniers contaminés. Tous ces facteurs conjugués contribuent à diminuer l'intensité des guerres iroquoises. Leur puissance étant maintenant affaiblie, les guerriers iroquois subissent, à partir de 1662, plusieurs revers militaires qui provoquent un revirement complet du rapport de force en faveur de l'alliance franco-amérindienne, puisque les nations iroquoises perdent sur plusieurs fronts.

À partir de 1663, ne pouvant plus compter sur les membres des autres nations iroquoises, les Agniers, ennemis traditionnels de l'alliance franco-amérindienne, soutiennent presque seuls l'effort de guerre. Malgré certains raids iroquois dans les régions de Trois-Rivières et de Montréal, la guerre perd beaucoup de son intensité en 1663. De plus, le secours de la mère-patrie à sa colonie, grâce à l'arrivée de plus de 1 000 soldats du régiment Carignan-Salières, accentue définitivement le déséquilibre du rapport de force en faveur de l'alliance franco-amérindienne. Malgré plusieurs lacunes, l'intervention militaire française a forcé les Agniers à demander la paix en juillet 1667.

Au moment où Tracy prend officiellement possession du territoire agnier au nom du roi de France, les colons anglais du littoral atlantique contestent ce fait et mettent tout en oeuvre pour se débarrasser de la menace algonquienne à leur frontière et pour tourner les Iroquois contre la Nouvelle-France. Ils ne peuvent agir autrement, s'ils ne veulent pas étouffer à l'est des Appalaches. De leur côté, à partir de l'intendant Jean Talon, les administrations coloniales françaises commencent à élaborer un plan d'encerclement pour contenir le débordement anglais à l'ouest des Appalaches depuis que la paix de 1667 permet aux Français de consolider temporairement leur contrôle sur le territoire et sur le commerce des fourrures à l'ouest et au sud de la Nouvelle-France. Dès lors, la destinée des guerres amérindiennes passe entre les mains des Européens.

2.1.3 Le bilan des guerres iroquoises: 1632-1666

Les guerres fratricides amérindiennes n'auraient pas eu un aussi grand impact si elles n'avaient été accompagnées d'une chute démographique sans précédent. En effet, les nations alliées, principalement celles de langue algonquienne, qui vivent près des Habitations françaises perdront plus de 65% de leur population au cours de la première offensive iroquoise (1632-1653). Face à un tel désastre, le chemin s'ouvre devant les Iroquois qui en profitent pour étendre sans cesse leurs conquêtes. Cette poussée iroquoise atteint même la baie James et la Haute-Côte-Nord lors de la deuxième offensive (1657-1663).

Tout au long de ces guerres (1632-1666), les alliés, décimés par la maladie et massacrés par les Iroquois, amorcent un vaste mouvement de fuites vers l'ouest, le nord et l'est à partir des rives du Saint-Laurent. D'immenses territoires comme l'Outaouais et le Saint-Maurice se vident presque complètement de leur population. Cette situation s'explique surtout parce que les poursuivants, à la recherche de peaux, sont obligés de pénétrer de plus en plus loin à l'intérieur de l'hinterland pour rejoindre et piller les alliés en fuite. Un immense vide de plusieurs centaines de kilomètres sépare donc maintenant les Français de leurs alliés. Aidés par les Amérindiens qui croient trouver un abri près des Habitations françaises, les missionnaires et les commerçants se lancent, à leur tour, à la recherche du reste des nations alliées. Le zèle, d'une part, l'appât du gain, d'autre part, entraînent ces Français sur les mêmes chemins que les Iroquois. Devenus dépendants du commerce et de la protection française, les survivants amérindiens de ces guerres iroquoises n'ont, en général, plus de force de s'opposer à la libre circulation des Européens sur le territoire de leurs ancêtres. Comment le pourraient-ils? En effet, ce sont les Français qui ont vaincu l'Iroquois comme le souligne si bien le père Charles Albanel aux Mistassins lors de son voyage à la baie James en 1671.

Il a donc suffi d'une soixantaine d'années pour enrayer l'influence amérindienne le long des rives du Saint-Laurent. Au niveau politique, après les guerres iroquoises, les nations alliées affaiblies n'ont presque plus voix au chapitre le long des rives du Saint-Laurent. À titre d'exemple, elles n'auront rien à dire face à la politique de colonisation de Jean Talon ni à celle de l'octroi des concessions de pêche le long de la Côte-Nord.

Au point de vue ethnique, certaines nations disparaissent presque complètement. C'est le cas des Attikameks après 1671 qui ne sont plus cités comme ethnie distincte mais uniquement comme individus.

2.1.4 Les bouleversements dans les Grands Lacs: 1648-1720

Parallèlement aux guerres iroquoises et à la situation des alliés franco-amérindiens qui s'observent dans l'arrière-pays au nord du fleuve Saint-Laurent, les nations des Grands Lacs connaissent de multiples événements qui modifient la répartition territoriale des différentes nations. Ainsi, à partir de 1639, l'entrée en guerre des Tsonnontouans contre les Hurons marque le début d'une série de victoires iroquoises sur les Grands Lacs. Rappelons que la maladie décime la Huronie à maintes reprises durant les années 1634-1647. Profitant donc de la chute démographique de la Huronie et des armes à feu que leur vendent les Hollandais, les Iroquois détruisent les Hurons en 1648-1649. Les premières grandes victoires iroquoises augmentent rapidement leur puissance et mettent en danger plusieurs autres nations, dont les Andastes et les Ériés.

Cependant, l'épidémie de petite vérole qui ravage l'Iroquoisie en 1661-1662, les victoires franco-amérindiennes le long du Saint-Laurent à partir de 1662, leurs défaites, cette même année, aux mains des Nipissings et des Amikoués près de Sault-Sainte-Marie, un autre revers aux mains des Andastes au sud de leurs territoires et l'arrivée du régiment Carignan-Salières, en 1665, obligent les Cinq-Nations à conclure une paix, en 1666, avec l'alliance franco-amérindienne. Mais cette paix n'englobe pas toutes les nations connues des Français. Pour les Iroquois, ce traité de paix leur permet de guerroyer à leur guise contre toutes les nations situées près des Grands Lacs, principalement au sud de la frontière canado-américaine.

Les guerres iroquoises et les migrations qu'elles provoquent libèrent un immense territoire qui s'étend sur tout l'Outaouais, le nord du lac Huron, le nord des lacs Érié et Ontario jusqu'au lac Huron, de même que le sud du lac Érié et une grande partie de la vallée de l'Ohio. Aussi, les Iroquois en profitent-ils pour y chasser et trapper durant l'hiver. Ces nouveaux territoires de chasse peuvent aussi servir de bases militaires avancées.

Les Outaouacs et les Hurons chassés de leur pays se réfugient chez les Sioux qui habitent les deux rives du haut Mississippi. À cause de l'arrogance des fuyards, des heurts surviennent rapidement entre eux et les Sioux, si bien que les premiers quittent les rives du Mississippi et vont s'établir près de la baie Chaquamegon vers 1658. Quelques années plus tard, à l'instigation des nations alliées, la guerre éclate entre les deux groupes. La supériorité des Sioux oblige les alliés à se diriger vers l'est ou vers la baie James. La guerre semble s'estomper vers la fin des années 1670 et Dulhut prend officiellement possession du territoire siou au nom du roi de France le 2 juillet 1679, ce qui permet à plusieurs Français de pénétrer chez les Sioux.

Au moment des guerres sioues à l'ouest des Grands Lacs, les Iroquois ne restent pas inactifs. Équipés par les Anglais, les Iroquois ont été en position, à deux ou trois reprises, d'entreprendre la destruction de la Nouvelle-France. Cependant, les Iroquois ont jugé plus à propos de différer leur offensive générale sur la Nouvelle-France et d'amuser les Français tandis qu'ils attaqueraient les nations alliées. L'application de la stratégie iroquoise se vérifie dès 1676, puisque, immédiatement après la destruction des Andastes, les Iroquois concentrent tous leurs efforts à affaiblir les nations alliées. Et la guerre contre les Français qui débute, en 1684, s'avère désastreuse pour l'Iroquoisie. Même si les Iroquois semblent détenir un net avantage sur le terrain de 1682 à 1689, leur stratégie militaire, basée sur une évaluation générale des forces franco-amérindiennes, manque de réalisme. La présence française dans les Grands Lacs modifie rapidement la situation à l'avantage de la Nouvelle-France, puisque depuis la paix de 1679 entre les Sioux et une grande partie des membres de l'alliance franco-amérindienne, plusieurs Français ont réussi à pénétrer chez les Sioux. Aussi, un plan d'invasion de l'Iroquoisie est minutieusement dressé à partir de 1682. Ce plan vise la défaite de la plus puissante et la plus nombreuse nation de l'Iroquoisie, les Tsonnontouans, afin d'obliger les quatre autres nations à demander la paix.

La principale erreur de la stratégie militaire et diplomatique des Iroquois consiste à n'avoir pas compris que leur puissance militaire ne peut plus rivaliser avec les deux empires coloniaux qui s'affrontent, même si, coincée entre les Français et les Anglais, l'Iroquoisie livre une dure guerre jusqu'en 1690. Malgré le soutien matériel de leurs alliés, les Anglais, cette guerre contribue davantage à affaiblir l'Iroquoisie qu'à renforcer sa puissance face aux Européens. D'ailleurs, les Cinq-Nations s'aperçoivent rapidement, après l'échec du plan d'invasion anglais de 1690, que la Nouvelle-France

peut soutenir une guerre qui dépasse largement les capacités de l'Iroquoisie. Voisins de deux puissances supérieures à la leur, les Iroquois passent d'une politique de conquête de la Nouvelle-France à celle d'équilibre des forces face à l'affrontement franco-anglais en Amérique du Nord. La Paix de Montréal (1700-1701) ne fait que confirmer cette nouvelle politique, si bien que, lors de la guerre de Succession d'Espagne (deuxième guerre intercoloniale: 1701-1713), l'Iroquoisie observera la plupart du temps une politique de stricte neutralité qui favorisera la Nouvelle-France.

2.2 LA CONCURRENCE FRANCO-ANGLAISE DANS LES GRANDS LACS ET À LA BAIE D'HUDSON: 1658-1713

La paix de 1666 a permis aux Iroquois, alliés commerciaux des Anglais, de concurrencer avantageusement les traiteurs de la Nouvelle-France sur une bonne partie des Grands Lacs. Leur concurrence est d'autant plus forte qu'ils pillent fréquemment les nations qui ne sont pas incluses dans le traité de 1666, au moment où les guerres sioues perturbent profondément le commerce français autour du lac Supérieur et à l'ouest du lac Michigan. Cette situation défavorable du commerce français au cours des années 1670 existe aussi dans le bassin hydrographique de la baie d'Hudson, puisque depuis la construction du fort Charles, en 1668, les Anglais consolident leur position commerciale sur les rives de la baie James par la construction du fort Moose, en 1673, et du fort Albany, en 1675.

En 1679, Jolliet se rend jusqu'à la baie James et, à son retour, il conclut qu'"il n'y a point de doute que si on laisse les Anglais dans cette baie, (ils) ne se rendent maître de tout le commerce du Canada en deça de six (dix?) ans". Il invite même le roi à chasser les Anglais de cet endroit ou du moins à empêcher leur expansion. Les conclusions réalistes du rapport de Jolliet vont changer la politique française face à la présence anglaise à la baie d'Hudson, si bien que d'une politique d'action en périphérie, les autorités coloniales françaises favorisent de plus en plus une intervention directe à la baie d'Hudson. C'est ce qui se fera avec la fondation en 1682 de la Compagnie du Nord chargée de supplanter la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Le traité de Ryswick qui met fin à la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697) règle, en septembre 1697, le sort de la baie d'Hudson. Dorénavant, les Français détiennent le contrôle au sud de la baie James et le fort Bourbon, érigé à l'embouchure de la rivière Nelson. De leur côté, les Anglais conservent le fort Albany et celui de York, situé à quelques kilomètres du fort Bourbon. Ce partage demeurera en vigueur jusqu'au traité d'Utrecht de 1713. Par la suite, les Anglais deviennent les seuls maîtres de la baie d'Hudson.

2.3 L'ORGANISATION POLITIQUE DES NOMADES AMÉRINDIENS

La structure sociale de la civilisation des nomades amérindiens de la zone coniférienne tempérée repose sur le groupe multifamilial et la bande d'hiver. Ce cadre social assure, entre autres, la survie des Amérindiens par l'exploitation des territoires de chasse auxquels ils s'identifient. Bien que la bande d'été, qui chapeaute en moyenne trois bandes d'hiver, joue un rôle social important, sa fonction primordiale s'exerce au niveau politique. Elle a principalement comme tâche d'établir les grandes lignes de la politique que suivra la bande d'été en fonction de ses intérêts propres et de ceux de la nation à laquelle elle appartient.

Comme tout organisme politique important, la bande d'été s'attache, en premier lieu, à faire respecter et à défendre le territoire qu'elle considère comme sien. Dans les faits, cette politique se concrétise par la volonté des membres de la bande d'été à faire respecter les bornes commerciales qui délimitent son propre territoire et, par la suite, celui de sa nation. Pour ce faire, la bande d'été doit rechercher l'alliance des bandes d'été de sa nation et même en contracter avec d'autres nations pour contrer leurs ennemis et assurer la pleine jouissance de leur "pays" aux membres de la bande et de leur nation.

L'organisation politique des nomades amérindiens repose sur un certain nombre de règles qui régissent la vie des membres des différentes bandes, sur des institutions politiques marquées au signe de la souplesse et de la flexibilité et sur des principes qui constituent les fondements politiques mêmes de la nation.

2.3.1 Les règles de l'organisation politique

- . Le droit à la dissidence. La liberté d'action, le respect de la liberté d'autrui et le refus de toute autorité contraignante se traduisent, au niveau politique, par un droit absolu à la dissidence.
- . Le songe ou l'obéissance à l'âme. Pour l'Amérindien, le songe est plus qu'un simple présage, puisqu'il attribue au rêve des principes ou des pouvoirs qui régissent la vie de l'action de l'être humain. Par le rêve, l'âme annonce ses désirs et ceux-ci doivent être assouvis, sinon l'âme se venge.
- . Le rôle du sorcier. Le sorcier jouit d'une grande influence sur ses compatriotes. Il interprète les songes, prédit l'avenir, possède le pouvoir de guérir et protège le territoire.
- . La vengeance ou la loi du Talion. L'expression populaire "oeil pour oeil dent pour dent" est une autre règle qui permet de mieux saisir le comportement de l'Amérindien. Il use même de beaucoup de subtilité pour assouvir sa vengeance. La loi du Talion fait partie à la fois de la psychologie des individus, des groupes et des nations. Aussi les guerres entre nations sont-elles cruelles, longues et presque permanentes.
- . L'importance du truchement. L'établissement de contacts valables entre nations ou entre Amérindiens et Européens devient presque impossible en l'absence de truchement. Souvent un jeune prisonnier "naturalisé" servira d'intermédiaire entre nations. L'échange de truchements permet aussi de resserrer les liens et d'entretenir l'amitié entre les membres de deux nations.
- . Le présent ou la concrétisation d'un marché. La coutume du présent apparaît comme une règle importante qui concrétise les rapports entre les individus, les groupes multifamiliaux, les bandes et les nations, que ces rapports soient économiques, sociaux, politiques, diplomatiques ou autres.

- L'otage ou le gage d'une sécurité mutuelle. Pour mener à bien certains marchés entre nations, l'utilité des otages devient primordiale. L'otage assure le respect de la trêve entre deux ennemis, la bonne marche des négociations d'un traité de paix et la sécurité des ambassadeurs.
- Le poids de la coutume. L'ensemble des règles qui régissent le comportement individuel, social et politique finissent, avec le temps et l'usage, par former un genre de code coutumier auquel tous et toutes se réfèrent. La coutume finit par déterminer le jugement individuel qui canalise les faits et gestes de l'Amérindien.

2.3.2 Les institutions politiques

- Le conseil. Toute question ou problème qui oblige à une prise de décision se débat lors d'un conseil. Cette institution est présente à tous les échelons de la société des Amérindiens de la zone coniférienne tempérée. Ceux qui ont droit d'y assister sont les principaux et les anciens. Le déroulement du conseil suit un cérémonial précis. Le consensus recherché et obtenu par le conseil semble momentané et précaire, puisque le droit à la dissidence peut jouer à tout moment.
- Le chef. Chez les nomades amérindiens, le titre de chef apparaît plutôt comme une reconnaissance des qualités qui méritent le respect, mais pas nécessairement l'obéissance. Ici aussi, le droit à la dissidence est prépondérant.

Dans la civilisation du nomade amérindien, il ne faut pas parler de pouvoir individuel du chef, mais d'attrait personnel qu'il concrétise par des présents et des festins qui lui servent de parole. Ces deux coutumes incitent le receveur à respecter ses engagements.

Chez les Montagnais, le rôle de chef est souvent partagé entre celui qui préside au grand conseil et un adjoint qui agit comme chef de guerre.

La succession d'un chef obéit au modèle matrilineaire, le neveu d'un chef succédant à ce dernier et non le fils d'une de ses épouses.

2.3.3 Les fondements politiques d'une nation

Le respect de l'intégrité du territoire national. Chaque bande d'été d'une nation défend jalousement les bornes commerciales de son territoire. Aussi, pour le franchir, il faut payer un droit de passage sous forme de présents et les membres d'une nation étrangère se placent sous la tutelle de la nation visitée, aussitôt qu'ils pénètrent sur son territoire. Au droit de passage et à la tutelle, s'ajoute l'adoption massive d'immigrants d'une nation alliée comme moyen de faire respecter l'intégrité territoriale.

Le réseau des alliances ou la géopolitique amérindienne. Avant l'établissement des Européens, trois importantes coalitions existaient sur le territoire du Nord-Est de l'Amérique du Nord. Il s'agit des coalitions laurentienne, acadienne et huronne. La première regroupe les Montagnais, les Algonkins et les Etchemins, plus précisément les guerriers de cette dernière nation qui nomadisent le long de la rivière du Loup qu'ils considèrent comme leur territoire ancestral. La seconde comprend les bandes micmaques dirigées par leur grand chef, Membertou, et les Etchemins, y compris ceux de la rivière du Loup. La dernière est formée des Hurons, des Andastes et des Onontcharonons dirigés par leur chef, Iroquet.

L'utilisation du mot coalition respecte la tradition politique des Amérindiens, puisque, comme les individus, chacune des composantes d'une coalition possède et utilise son droit à la dissidence. Dans ce contexte, même si chacune des nations amérindiennes peut s'intégrer à une coalition, son rôle et son action tiennent compte avant tout des intérêts de la nation.

2.4 L'ÉVOLUTION DE L'ALLIANCE FRANCO-AMÉRINDIENNE AU XVII^e SIÈCLE

La connaissance des bouleversements provoqués par les guerres et de leurs conséquences est essentielle pour comprendre l'évolution des nations amérindiennes au cours du XVII^e siècle. Une meilleure connaissance de l'organisation politique des nomades amérindiens explique, entre autres, la longue durée et l'intensité de toutes ces guerres. Tenant compte des faits et des événements qui ont modifié profondément le paysage politique amérindien sur la majeure partie du territoire du Nord-Est de l'Amérique du Nord au XVII^e siècle, il est possible de tracer les cinq grandes périodes qui marquent l'évolution de l'alliance franco-amérindienne. Celles-ci jettent un éclairage différent sur les difficiles rapports que tissent, tout au long du XVII^e siècle, les alliés amérindiens et les Français.

2.4.1 Les Français sous tutelle montagnaise: 1603-1629

Bien avant 1603, les Montagnais forment la pierre angulaire de la coalition laurentienne. Durant toute la période de 1603 à 1629, Champlain et les Français sont toujours à la remorque de la politique et de la diplomatie de leurs alliés amérindiens, mais principalement de celles des Montagnais. Les Français doivent se conformer aux règles politiques amérindiennes qui ont cours dans la vallée du Saint-Laurent. Même si les Français tentent d'introduire les règles juridiques et politiques de leurs pays d'origine, ce sont celles des Amérindiens qui finissent par dominer. Lorsqu'ils voudront les contourner et agir sans contrainte, les Amérindiens leur résisteront. Pour les Montagnais, principalement ceux de Tadoussac, cette résistance ira jusqu'à favoriser l'éviction des Français de la vallée du Saint-Laurent en 1629.

2.4.2 L'affaiblissement de l'alliance franco-amérindienne: 1632-1657

La période des 25 années qui couvrent le retour de Champlain à Québec, en 1632, jusqu'à la fin de la brève paix avec les Iroquois, en 1657, marque le brutal évanouissement de l'influence prédominante des Amérindiens au sein de l'alliance franco-amérindienne. L'ignorance française de la géopolitique amérindienne⁽¹⁾, l'attitude hésitante, craintive et défensive française⁽²⁾, les guerres mais surtout les épidémies successives en sont les principales causes.

2.4.3 L'émergence française et l'effondrement politique des Montagnais et des Algonkins: 1657-1666

Cette période connaît les affres de la deuxième offensive iroquoise sur le Saint-Laurent. Déjà à la reprise de cette guerre, les alliés amérindiens, affaiblis par les épidémies successives et la guerre précédente, n'offrent plus le bouclier indispensable pour contrer la percée iroquoise. Incapables de prêter main-forte à leurs alliés, les Français se terrent, en général, toujours derrière les palissades de leurs Habitations. Curieusement, cette inertie française leur permet de jouer un rôle de plus en plus important, au moment où la position politique montagnaise et algonkine sombre dans la marginalité au sein de l'alliance franco-amérindienne. Cette période fait ressortir

(1) Pour les Français, leur retour en 1632 suppose que tous les alliés amérindiens doivent commercer essentiellement et uniquement avec eux. Cette attitude rigide est compréhensible, puisque la traite des pelleteries représente la seule base économique de la Nouvelle-France. Cependant, elle a pour effet de court-circuiter la géopolitique de leurs alliés amérindiens et de mettre en cause l'équilibre des forces sur tout le Nord-Est de l'Amérique du Nord.

(2) Les défaites successives des alliés amérindiens s'expliquent aussi par la méfiance française à l'endroit de leurs alliés. Le souvenir du revirement des Montagnais en 1627-1629, qui précipita le départ des Français, est encore très vif dans la mémoire de Champlain et de ses successeurs qui hésitent à fournir des armes à leurs alliés, alors que les Hollandais en procurent abondamment aux Iroquois. Ensuite, les Français, incapables de combattre en forêt, laissent leurs alliés mal équipés et affaiblis par la maladie subir presque seuls le choc des raids iroquois.

aussi la disparition quasi-totale des bandes amérindiennes alliées qui fréquentent les rives du Saint-Laurent et la défaite de tous leurs congénères qui habitent l'hinterland.

Enhardis par leurs nombreuses victoires, les Iroquois pensent alors à détruire la Nouvelle-France. Mais, la résistance opiniâtre de la troupe dirigée par Dollard Des Ormeaux, en 1660, et l'épidémie de petite vérole qui décime les bourgades iroquoises l'année suivante évitent la catastrophe. Ajoutons que l'entrée en guerre, en 1664, des Abénaquis, des Andastes et des Mohicans et l'arrivée du régiment de Carignan-Salières, en 1665, modifient le rapport des forces en présence et obligent les Iroquois à faire la paix avec l'alliance franco-amérindienne.

Même si les Algonkins veulent contrer les ouvertures de paix en massacrant les ambassadeurs iroquois en 1664, ils ne sont plus de taille à imposer leur vision géopolitique aux Français, devenus le pilier de l'alliance franco-amérindienne.

2.4.4 L'élargissement de l'alliance franco-amérindienne: 1666-1684

Contrairement aux années 1640-1660 où les chefs montagnais de Québec avaient tissé le réseau des alliances, le rôle de leader sera maintenant joué par les Français. Pour ce faire, comme le dit si bien le père Charles Albanel, en 1672, à un chef mistassin, les Français revendiquent le droit de circuler librement et sans contrainte sur tout le territoire, puisque ce sont eux qui ont vaincu les Iroquois. Malgré la résistance des Amérindiens, l'on peut constater l'élargissement rapide de l'alliance franco-amérindienne. À la suite des coureurs de bois et des missionnaires, les autorités coloniales françaises envoient officiellement, de 1666 à 1672, de nombreux explorateurs qui reçoivent la mission de prendre possession des territoires au nom du roi de France et de nouer des alliances commerciales et, au besoin, militaires avec les nations qu'ils vont rencontrer. L'élargissement des alliances cache en réalité le véritable motif qui anime les Français: le contrôle du commerce des pelleteries, presque seule source de revenus de la Nouvelle-France.

Pour contrer la concurrence des Anglais de la baie d'Hudson, établis à cet endroit depuis la construction du fort Charles, en 1668, et celle des Iroquois dans les Grands

Lacs, qui servent d'intermédiaires commerciaux aux Anglais d'Albany, les Français reprennent à leur compte la géopolitique amérindienne.

Toutes ces années de concurrence commerciale et militaire avec les Iroquois mènent à deux constatations importantes. D'abord, les Français sont le seul obstacle à l'hégémonie iroquoise sur un grand nombre de nations amérindiennes. Ensuite, les Français dominent complètement l'alliance franco-amérindienne élargie.

2.4.5 La domination française et l'alliance franco-amérindienne: 1684-1701

Le 7 mai 1689, la guerre éclate en Europe entre la France et la ligue d'Augsbourg à laquelle s'était jointe l'Angleterre. Cette guerre européenne s'étend à l'Amérique. Qualifiée de première guerre intercoloniale, elle bouleverse toute la perspective politique et donne une nouvelle dimension aux affrontements sur le nouveau continent. Au début de cette guerre, les Iroquois, équipés par leurs alliés anglais, effectuent de nombreux raids contre les Français et leurs alliés amérindiens. Mais, en 1690, la défaite anglaise devant Québec et l'échec de l'invasion anglaise par l'axe Hudson-Richelieu leur montrent clairement que la Nouvelle-France possède une puissance supérieure à la leur. Pour maintenir leur marge de manoeuvre et se sentant coincés entre les Français et les Anglais, un bon nombre d'Iroquois désirent modifier leur politique. Conscients de leur situation géographique, ils constatent que la victoire d'un des deux colonisateurs pourrait leur être néfaste. Lentement, l'Iroquoisie passera d'une politique d'active alliée des Anglais à celle de neutralité entre les deux rivaux européens. Cette nouvelle politique leur permettra de jouer la carte de l'équilibre des forces entre les deux colonisateurs. Cette neutralité avantage la Nouvelle-France, beaucoup moins peuplée que la Nouvelle-Angleterre, puisque, dans le cas contraire, les alliances traditionnelles des Iroquois les auraient poussés à s'aligner au côté des Anglais.

En 1701, la signature de la Paix de Montréal entre l'Iroquoisie et les membres de l'alliance franco-amérindienne confirme le rôle d'arbitre des Français dans tous les conflits amérindiens, y compris ceux dans lesquels seraient impliqués les Iroquois. Ces derniers, même s'ils pratiquent une politique d'équilibre des forces entre les deux

colonisateurs, ne peuvent plus éviter la domination française sur la politique amérindienne. La Paix de Montréal de 1701 montre donc clairement que l'initiative politique et diplomatique dans l'immense étendue du Nord-Est de l'Amérique du Nord n'a plus grand chose à voir avec les intérêts purement amérindiens. La paix comme la guerre est dorénavant une affaire passée aux mains des représentants des deux grandes puissances en présence, la France et l'Angleterre.

SECTION III

LES AMÉRINDIENS DU SAINT-MAURICE

JUSQU'AU LABRADOR: 1666-1760

Cette section de l'histoire des Amérindiens du Saint-Maurice au Labrador, qui débute en 1666 avec la fin de la guerre iroquoise à Montréal, comprend trois périodes distinctes, la fin de chacune correspondant à des événements marquants. Aussi, la première étape se termine en 1705 et se réfère au saccage faunique des Abénaquis le long du Saint-Maurice et sur une bonne partie du bassin hydrographique du lac Saint-Jean. La seconde période s'étend jusqu'en 1773, année qui marque la fin du monopole du commerce des fourrures le long du Saint-Maurice et l'aboutissement de la bataille juridique que livre François-Étienne Cugnet pour agrandir les limites du Domaine du Roi. Elle coïncide aussi avec l'accélération de l'augmentation du nombre des concessions sur les Moyenne et Basse Côte-Nord qui exerce de multiples pressions sur les Amérindiens et les Inuit de cette région. Enfin, la troisième période se termine en 1760 avec la capitulation de Montréal et la fin de l'administration coloniale française.

3.1 1^{re} PÉRIODE: 1666-1705 (voir figure 31)

3.1.1 Le bassin hydrographique du Saint-Maurice

3.1.1.1 La disparition des Attikameks

Après avoir subi trois défaites en 1652 aux mains des Iroquois, les Attikameks quittent leur pays. La paix de 1653 à 1657 leur accordant un répit, ils reviennent dans leurs territoires de chasse. Mais la deuxième offensive iroquoise de 1657 à 1665 les oblige à fuir l'envahisseur pour se réfugier à la baie d'Hudson et au Saguenay - Lac Saint-Jean où les Iroquois les rejoignent de nouveau et continuent leur massacre. Au malheur de la guerre, il faut ajouter l'épidémie de petite vérole qui sévit en 1661, si bien que la nation des Attikameks semble être disparue au tournant des années 1670.

3.1.1.2 L'impact de l'augmentation de la population française

À partir de la fondation de Trois-Rivières par le sieur de La Violette en 1634, l'augmentation régulière de la population française joue un rôle déterminant dans l'évolution des populations amérindiennes qui nomadisent dans le bassin hydrographique du Saint-Maurice. Dès leur arrivée dans cette région, les premiers censitaires prennent conscience de la richesse faunique qui les environne. Aussi, comme les habitants de toute la colonie, se mettent-ils à chasser tous les types de gibier. Cette activité s'avère profitable pour la vente des peaux et l'accumulation de viandes pour l'hiver. Pour certains, la chasse devient souvent la principale source de revenus. L'augmentation sans cesse croissante du nombre de chasseurs entraîne une diminution tragique du gibier près des lieux habités par les Français. L'éloignement du gibier des rives du Saint-Laurent oblige les Amérindiens à pénétrer toujours plus loin dans les forêts.

Au début du Régime français, l'activité commerciale de Trois-Rivières dépend en bonne partie des fourrures provenant des Grands Lacs par l'Outaouais et le Saint-Laurent. Le reste du volume commercial de cette région arrive par le lac Saint-Jean.

En l'espace d'une vingtaine d'années (1653-73), Trois-Rivières perd presque toutes ses sources importantes d'approvisionnement. La création du Domaine du Roi, l'émergence de Montréal dans les années 1660 comme principal centre commercial avec les Grands Lacs et l'établissement des Anglais au fort Charles réduisent presque à néant l'importance commerciale de Trois-Rivières. Le déclin commercial de Trois-Rivières oblige les habitants de cette région à s'adapter à une nouvelle conjoncture. Leurs efforts pour retrouver la prospérité d'antan influent inévitablement sur le comportement des Amérindiens vivant le long du Saint-Maurice.

De plus, pour attirer les Amérindiens à commercer leurs fourrures avec eux, les habitants de la région de Trois-Rivières étendent davantage le troc d'un produit très apprécié et très couru, l'alcool. Le développement de ce commerce se répand si vite que l'alcool devient une monnaie de troc au cours des années 1660 dans toute la région trifluvienne. Cette situation doit être reliée à la chute du prix du castor vers 1665, puisque le castor, unité monétaire au début de la colonie, perd de sa valeur. La vente effrénée d'alcool ne va pas sans entraîner des conséquences désastreuses pour les populations amérindiennes. L'alcoolisme se développe si rapidement chez les Amérindiens que ces derniers ne traitent qu'avec ceux qui leur offrent des boissons alcooliques en échange de leurs produits. Les conséquences de l'alcoolisme contribuent à accentuer davantage la chute démographique des nations amérindiennes. Suivant l'ordre d'importance, la maladie, les guerres et l'alcoolisme composent les trois facteurs essentiels qui déciment, tout au long du XVII^e siècle, la très grande majorité des nations amérindiennes. D'abord un problème individuel, l'alcoolisme représente au début du XVIII^e siècle un problème social qui mine toute la société amérindienne.

3.1.1.3 L'affaiblissement des Algonkins du Saint-Maurice

Les Registres De Trois-Rivières corroborent la diminution démographique des Algonkins de Trois-Rivières pour la période 1665 à 1704. Cependant, malgré leur chute démographique très marquée, quelques rares groupes multifamiliaux de cette nation semblent continuer à chasser et à trapper dans le bassin hydrographique du Saint-Maurice. Dans ce cas, ces quelques groupes peuvent être sérieusement perturbés dans leurs habitudes et dans leur sécurité par la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697), par les bouleversements qui ont cours à cette époque dans la région des Grands Lacs et

par l'arrivée massive des Abénaquis à Saint-François et à la rivière Bécancour au début du XVIIIe siècle.

3.1.1.4 Les Têtes de Boule

Le contexte historique et les différents documents consultés portent à penser que les Têtes de Boule occupent un territoire situé aux sources des affluents de la rivière Moose, et ce, du lac Abitibi jusqu'à la rivière Michipicoten. Mais les multiples événements qui touchent cette région de 1670 à 1705 ont forcé les Têtes de Boule à se rapprocher lentement du lac Abitibi. De là, certains membres de cette nation descendent à Montréal et à Trois-Rivières pour se ravitailler en produits européens. Sur place, des contacts avec les autres nations fréquentant ces deux Habitations françaises ont certainement eu lieu. Aussi des mariages exogames expliqueraient-ils la présence de quelques Têtes de Boule dans les régions du Saint-Maurice et du Saguenay - Lac Saint-Jean pour la période 1697-1705.

3.1.1.5 L'immigration des nations de l'est

Parallèlement à l'établissement des Anglais le long des rives de l'Atlantique, les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent entretiennent de nombreuses relations avec les nations de cette région, dont les Abénaquis. Ainsi, durant la conquête anglaise par les frères Kirke (1629-32), les Montagnais de Québec développent leurs relations commerciales avec les Abénaquis. Ces derniers ont dû d'ailleurs être attirés par les Anglais installés à Québec. Aussi, après le retour des Français en 1632, les Abénaquis apparaissent-ils comme des concurrents qui nuisent au commerce français. Rappelons que les Français offrent beaucoup moins que les Anglais en échange des fourrures des Amérindiens. Dans ce contexte, les Abénaquis peuvent offrir de meilleurs prix et faire dévier le commerce des pelleteries vers la Nouvelle-Angleterre. Pour cette raison, Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, demande, en 1637, au chef montagnais du Québec de fermer la route du fleuve Saint-Laurent aux Abénaquis, afin de les empêcher de venir commercer à Trois-Rivières et à Québec. Malgré la politique commerciale française, le commerce se poursuit entre les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent et les Abénaquis.

Plusieurs événements viennent par la suite modifier le cours des choses et permettre de renforcer les liens entre les Abénaquis et les Amérindiens du Saint-Laurent. Les missionnaires jouent également un rôle important dans le rapprochement des Français et des Abénaquis si bien que l'intégration de ces derniers à l'alliance franco-amérindienne peut se vérifier dès 1646. Par la suite, l'installation des Abénaquis près de Québec, de Trois-Rivières et de Chambly permettra aux différents gouverneurs d'intégrer leurs guerriers dans leur politique de défense du territoire de la Nouvelle-France. Aussi, en 1703, Vaudreuil détient-il la possibilité de se servir des Abénaquis pour effectuer des raids contre les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. C'est pour cette raison que les autorités coloniales de la Nouvelle-France acceptent de laisser croître le nombre d'Abénaquis à Bécancour en 1704, grâce à l'arrivée d'une partie des habitants du village d'Anmésokkanti.

Pour leur part, d'autres immigrants amérindiens de la Côte-Est américaine choisissent Chambly et même l'embouchure de la rivière Nicolet. Dès lors, plusieurs des principaux cours d'eau qui mènent de la Nouvelle-Angleterre et de l'Iroquoisie à la vallée du Saint-Laurent se trouvent protégés par la présence de tous ces guerriers provenant de la Côte-Est américaine. D'ailleurs, la deuxième guerre intercoloniale force les autorités métropolitaines à accepter l'établissement d'un plus grand nombre d'Abénaquis dans la vallée du Saint-Laurent.

L'arrivée d'un aussi grand nombre d'Amérindiens de la Côte-Est américaine dans la région de Trois-Rivières perturbe par le fait même le rapport de force entre eux et les nations amérindiennes de l'arrière-pays nomadisant au nord du fleuve Saint-Laurent. Rappelons ici que ces nations ont été décimées par la maladie, les guerres et les abus d'eau-de-vie tout au long du XVIII^e siècle. Lors d'une célèbre enquête menée en 1706 par l'intendant Jacques Raudot, la modification du rapport de force entre, d'une part, les Algonkins et les Montagnais et, d'autre part, les Abénaquis et leurs alliés ressort clairement.

3.1.1.6 L'occupation du bassin du Saint-Maurice de 1666 à 1705

Au début du XVII^e siècle, deux nations se partagent le bassin hydrographique du Saint-Maurice: tandis que les Algonkins trappent et chassent en aval de cette rivière, les

Attikameks en occupent l'amont. Une zone tampon située vers le lac Blanc sépare ces deux peuples. La maladie, les guerres iroquoises, l'impact de l'accroissement démographique français dans la région de Trois-Rivières, les bouleversements observés dans les Grands Lacs et l'immigration massive d'Abénaquis vont contribuer à modifier complètement la configuration des nations le long du Saint-Maurice. Après la disparition de la nation attikamègue dans les années 1670 et la dispersion des restes de la nation algonkine à la même période, aucune nation n'exerce pour lors un contrôle strict sur une partie du territoire du bassin hydrographique du Saint-Maurice.

Cette constatation s'explique davantage lorsque nous tenons compte du saccage faunique qui s'y est pratiqué depuis les années 1660. Cette destruction de la faune, élément essentiel à la survie des nomades, oblige les rares chasseurs qui s'y rencontrent à pénétrer de plus en plus profondément dans l'hinterland. Devant un tel désastre, ces rares groupes multifamiliaux amérindiens ont dû se rapprocher de la baie d'Hudson ou rejoindre leurs compatriotes établis depuis longtemps au Saguenay - Lac Saint-Jean. D'ailleurs, même les Abénaquis sont obligés d'étendre leur pillage jusqu'au lac Saint-Jean pour survivre et connaître une bonne chasse. Par contre, même si les Abénaquis exigent un tribut aux Amérindiens qu'ils rencontrent le long du Saint-Maurice et au lac Saint-Jean, leur incursion est beaucoup trop éphémère et ponctuelle pour permettre de leur attribuer l'occupation du bassin hydrographique du Saint-Maurice. Tenant compte des événements qui marquent la période 1666-1705, force est de constater que cette vaste région est devenue une zone non contrôlée, c'est-à-dire qu'aucune nation n'y exerce un contrôle, même si quelques rares groupes multifamiliaux peuvent toujours y circuler.

3.1.2 La région de Québec, le Saguenay - Lac Saint-Jean et la Haute-Côte-Nord

3.1.2.1 La région de Québec

Tous les bouleversements qui touchent le bassin hydrographique du Saint-Maurice exercent à peu près le même impact sur la région de Québec. Les guerres iroquoises (1632-66) ont attiré autour de Québec de nombreux membres de nations en fuite. La paix de 1666 permet aux Amérindiens réfugiés à Québec et à Sillery de retourner sur

leurs anciens territoires de chasse ou encore d'en adopter de nouveaux. En revanche, plusieurs Amérindiens continuent de demeurer à Sillery.

En 1650, ce sont toujours les Montagnais qui dominent à Sillery. Cependant, la situation prédominante des Montagnais s'effrite rapidement. Cet effritement est principalement dû à l'épidémie de petite vérole de 1670 qui décime un grand nombre d'Amérindiens sur les deux rives du Saint-Laurent de Tadoussac à Montréal. Il faut aussi ajouter l'abus des boissons alcooliques qui mine davantage la situation des Montagnais à Sillery. À partir de 1676, jusqu'en 1688, l'immigration constante et massive d'Abénaquis noie les restes des Algonkins et des Montagnais. Cette situation diminue d'autant leur importance politique. D'ailleurs, douze ans plus tard (1687), une nouvelle épidémie emporte 150 personnes à Sillery. L'année suivante, faute de néophytes, cette mission est complètement désertée.

Même si les Montagnais, les Algonkins et les Abénaquis quittent définitivement Sillery en 1688, la mission huronne d'Ancienne-Lorette continue de subsister, puisque, après la défaite de 1648-49 aux mains des Iroquois, un groupe de Hurons se réfugie à Québec en 1650. L'année suivante, les autorités coloniales françaises leur permettent de s'établir sur la pointe sud-ouest de l'île d'Orléans. En 1656, ces réfugiés hurons sont de nouveau attaqués et défaits par les Agniers. La plupart des survivants émigrent alors vers le pays agnier, tandis qu'un petit groupe de réfugiés à Québec de 1656 à 1668.

Les guerres iroquoises terminées, les Hurons se déplacent, en 1668, sur la seigneurie des Jésuites à Beauport pour transférer, dès l'année suivante, leurs pénates à Sainte-Foy. Ils y demeurent jusqu'en 1673. Par la suite, ils migrent à l'Ancienne-Lorette de 1673 à 1697 pour finalement s'établir définitivement à Jeune Lorette. Mais la présence huronne dans la région de Québec ne signifie pas pour autant que les Hurons ont des droits sur le territoire montagnais, parce que ces Hurons, défaits par les Iroquois, ont été accueillis par leurs alliés, les Français, qui leur accordent des parcelles de terre où ils peuvent cultiver pour survivre. Dépendants des Français, les Hurons n'ont jamais revendiqué le territoire de la région de Québec aux Montagnais.

Au moment où la colonie huronne entreprend toute cette série de "déménagements", la population française de la région de Québec connaît une croissance démographique constante. Cette augmentation constante de la population française entraîne

simultanément une diminution dramatique du gibier au nord de la région de Québec. Aussi, en 1703, les Hurons de Lorette se voient obligés de monter illégalement jusqu'au lac Saint-Jean pour connaître une bonne chasse.

Si l'on tient compte de ce qui précède et de l'abandon complet de la mission de Sillery vers 1690, il y a lieu de constater qu'une large bande de terre qui longe la rive nord du Saint-Laurent de Cap-Rouge jusqu'à l'île aux Coudres devient, à l'instar du bassin hydrographique du Saint-Maurice, une deuxième zone non contrôlée.

3.1.2.2 Le Saguenay - Lac Saint-Jean et la Haute-Côte-Nord

Plusieurs facteurs et événements ont affecté le monde amérindien dans la région du Saguenay - Lac Saint-Jean et celle de la Haute-Côte-Nord tout au long du XVIIe siècle, entre autres:

- a) les activités commerciales des diverses entreprises qui se sont succédées, comme la Compagnie des Cent Associés, la Communauté des Habitants, la Ferme de Tadoussac (connue aussi comme le Domaine du Roi);
- b) la construction par les Anglais du fort Charles à l'embouchure de la rivière Rupert, grâce à la collaboration des transfuges Radisson et Des Groseillers;
- c) la rivalité et la concurrence entre les Anglais de la baie d'Hudson et les Français de la vallée du Saint-Laurent et du bassin du Saguenay -Lac Saint-Jean;
- d) la disparition presque complète de certaines espèces d'animaux, puisqu'à l'instar du bassin hydrographique du Saint-Maurice et de la région de Québec, le Saguenay - Lac Saint-Jean n'échappe pas au saccage de sa faune;
- e) les activités et le zèle des missionnaires qui permettent une extension sans précédent du christianisme;
- f) les épidémies et les guerres iroquoises;

- g) les offensives sioues qui amènent quelques bandes algonkines à chercher leur sécurité plus à l'est de la baie James;

si bien que ce territoire, qui était occupé au début du siècle principalement par les Montagnais (Saguenay - Lac Saint-Jean) et par les Papinachois (Haute-Côte-Nord), connaît plus tard une présence plus diversifiée. En effet, en certaines périodes du XVIIe siècle, on y retrouve aussi des Attikameks, des Algonkins, des Mataouirious, des Abitibis, des Abénakis, des Etchemins, des Micmacs et des Mistassins.

Cependant, les Attikameks disparaissent vers 1670 et les rares survivants de cette nation semblent s'être complètement fondus aux populations qui les ont accueillis. Dans le cas des Algonkins, plusieurs sont retournés sur le territoire de leurs ancêtres alors que certains d'entre eux demeurés au Saguenay - Lac Saint-Jean se sont intégrés aux Montagnais de l'endroit. À l'instar d'autres réfugiés, les Abitibis ont probablement amorcé leur retour au pays de leurs ancêtres au cours des années 1680, alors que les Abénakis, suite à l'intervention des autorités coloniales françaises, reconnaissent en 1706 la priorité des droits montagnais sur les territoires de chasse de leurs ancêtres. Quant aux Etchemins, il semble qu'ils aient quitté le Saguenay - Lac Saint-Jean vers 1690. Plusieurs mariages exogames et la pénurie de certaines espèces de gibier expliquent largement la disparition des Micmacs du territoire vers la fin des années 1680.

Par ailleurs, même si quelques territoires de chasse sont exploités indifféremment par les Montagnais et les Papinachois, ces deux nations occupent toujours en général, pour la période 1666-1705, leur territoire ancestral respectif. De même les Mistassins se retrouvent à la fin du XVIIe siècle sensiblement sur le même territoire que celui qu'ils occupaient durant la période 1603-1653.

3.1.3 La Moyenne et la Basse Côte-Nord

3.1.3.1 La présence française sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord

Tandis que l'influence française progresse rapidement dans les limites de la Ferme de Tadoussac à partir de 1653, elle est beaucoup plus lente à se faire sentir sur la

Moyenne et la Basse Côte-Nord. En effet, avant 1666, tous les efforts pour mettre en valeur les richesses marines de ces deux régions et surtout du golfe Saint-Laurent en général sont laissés à l'initiative personnelle. Avec l'arrivée de Jean Talon en 1666, cette situation se modifie substantiellement, puisque le premier intendant de la Nouvelle-France désire amener les habitants de la colonie à exploiter la pêche en vue de l'exportation de leurs produits. Pour assurer le succès de ce nouveau secteur, Talon décide d'établir une pêche sédentaire dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent.

À partir de 1673 et durant les années suivantes, un nouvel essor est donné à la présence française sur la Moyenne Côte-Nord par Louis Jolliet, découvreur du Mississippi, qui y établit deux postes, l'un sur les îles et les filets de Mingan, l'autre sur l'île d'Anticosti. Les activités de Jolliet sont cependant freinées par les rivalités qui opposent les pêcheurs métropolitains (navires français) et les pêcheurs canadiens. En 1686, une ordonnance de l'intendant De Meulles accorde la priorité de pêche aux navires français. De plus, en 1690, les deux postes de Jolliet sont détruits par la flotte anglaise dirigée par William Phips, ce qui provoque sa ruine.

Malgré ses revers financiers, Jolliet réussit à remettre en opération les postes de Mingan et de l'île d'Anticosti et, en 1694, il entreprend l'exploration des côtes du Labrador. Cette exploration permet aux Français et aux Canadiens de mieux connaître les rivages de cette région, les autochtones qui l'habitent et les richesses qui s'y trouvent. Huit ans plus tard, Courtemanche y fonde un nouvel établissement de pêche et de traite.

Vers 1704, l'établissement de Courtemanche à Brador et ceux de la famille de Jolliet sont les seuls en exploitation le long de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord. En effet, devant les avantages accordés aux Métropolitains qui n'ont même pas à financer la protection contre les pillages et les raids inuit, la Côte-Nord perd beaucoup de son attrait pour un bon nombre de Canadiens, surtout si l'on considère que n'importe quel Français peut y faire la traite des pelleteries. L'application intégrale de la politique mercantiliste française sur la Côte-Nord apparaît comme la première cause du ralentissement de l'exploitation de cette région par les habitants français de la Nouvelle-France.

3.1.3.2 Les Ouchestigoueks

La présence française le long de la Côte-Nord et des rives du Saguenay - Lac Saint-Jean exerce une attraction indéniable sur les Ouchestigoueks. En plus de fréquenter ces endroits pour la religion et le commerce, les Ouchestigoueks viennent y rencontrer les groupes avec lesquels ils sont en relation depuis presque toujours. Les Oumanioueks subissent également l'influence française au cours de la période 1666-1705. Au premier plan de cette influence, il faut tenir compte de l'établissement de plusieurs postes de pêche et de traite entre Sept-Îles et la baie de Brador. Simultanément à la présence commerciale française, les missionnaires entrent en contact à leur tour avec les Amérindiens de la Moyenne Côte-Nord. L'attraction française exerce maintenant une influence déterminante sur le comportement des Amérindiens de cette région.

Si au cours de la première partie du XVII^e siècle les Ouchestigoueks et les Oumamioueks sont considérés comme des nations distinctes, cette distinction s'estompe à la fin du siècle, les colonisateurs français et les missionnaires réalisant qu'elle collait davantage à une localisation géographique plutôt qu'à une identification ethnique. Aussi, n'utilisent-ils plus par la suite que le terme d'Ouchestigouek, dont le territoire englobe maintenant celui des Ouchestigoueks et des Oumamioueks de la période 1603-1657 et même, d'après l'information de Jolliet en 1694, probablement la plus grande partie du bassin hydrographique de la rivière Churchill et celui du lac Melville, sauf son embouchure, occupée par les Inuit.

3.1.3.3 Les Inuit

Les Inuit fréquentaient la Basse et probablement aussi une bonne partie de la Moyenne Côte-Nord jusqu'à Mingan de 1603 à 1653; leur présence semble permanente sur la Basse-Côte-Nord et saisonnière sur la Moyenne. Malheureusement, peu d'informations valables existent pour comprendre leur présence dans cette région pour les années 1666-1705.

À mesure que les Français s'établissent le long de la Côte-Nord, les guerres s'intensifient entre les Amérindiens et les Inuit. Ces derniers sont finalement chassés presque complètement de la Basse-Côte-Nord à partir de 1694. Le fort construit par

Courtemanche à la baie de Brador en 1704 complète le refoulement des Inuit au-delà du cap Charles. Il semble donc que les Inuit soient disparus de la Côte-Nord, à l'ouest du poste de Courtemanche, vers la fin de la période 1666-1705.

3.2 2^e PÉRIODE: 1706-1733 (voir figure 40)

3.2.1 Le bassin hydrographique du Saint-Maurice

3.2.1.1 Les Abénaquis, les Têtes de Boule et les Algonkins

Les années 1702 à 1704 marquent la recrudescence de la guerre anglo-amérindienne sur la Côte-Est américaine et le déplacement d'un grand nombre d'alliés amérindiens de cette région vers les rives du Saint-Laurent. L'arrivée massive d'Abénaquis à Bécancour et l'augmentation de la population de la mission de Saint-François nécessitent la mise sur pied de moyens pour assurer la subsistance de tous ces immigrants. Pour ce faire, les Amérindiens peuvent compter sur l'aide financière de la Nouvelle-France. Cette situation amène les autorités coloniales françaises à leur accorder des terres pour qu'ils puissent les défricher et semer du blé d'Inde, base de leur alimentation.

L'agriculture et la guerre ne peuvent pas faire vivre tous ces immigrants abénaquis sans l'apport d'une chasse et d'une pêche suffisantes. Plusieurs Abénaquis de Saint-François, conseillés par certains commerçants français de la région de Trois-Rivières, orientent leurs grandes chasses d'hiver vers le bassin hydrographique du Saint-Maurice et débordent par la même occasion sur celui du lac Saint-Jean.

En 1704-1705, ces chasses sur des territoires qui leur sont presque inconnus prennent rapidement l'allure de saccages écologiques sans précédent et mettent en péril la survie des nations amérindiennes de ces régions. Alerté par de nombreuses plaintes, l'intendant Jacques Raudot institue une enquête pour mettre fin à cette razia. Son intervention aussi rapide s'explique, entre autres, par l'intention des Montagnais du Saguenay - Lac Saint-Jean d'entrer en guerre contre les Abénaquis de Saint-François. Une telle guerre, si elle éclatait, pourrait provoquer l'effondrement d'un grand pan de la politique amérindienne française. Elle menacerait même la survie de la Nouvelle-France, au moment où fait rage la deuxième guerre intercoloniale. Conscient de l'ampleur que peut prendre ce problème, Raudot semble réussir, au cours de l'enquête, à convaincre les Abénaquis de ne plus chasser illégalement au Saguenay - Lac Saint-

Jean, si bien qu'après 1706 les grandes chasses abénaquises au nord du Saint-Laurent semblent diminuées considérablement. La majorité des membres de cette nation retourne alors chasser sur ses terres de l'Acadie, puisqu'à ce moment la menace anglaise ne représente plus un obstacle à leur retour.

Durant les années qui suivent, une longue série de guerres contre les Anglais occupe la très grande majorité des guerriers abénaquis en Acadie et sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Quelques-uns d'entre eux continuent cependant de demeurer dans les missions françaises de Bécancour et de Saint-François alors que d'autres s'établissent à la baie Missisquoi.

Même si l'on tient compte de quelques présences abénaquises occasionnelles sur les territoires algonkins et montagnais, aucun document ne révèle que les Abénaquis revendiquent la possession ou le contrôle de ces territoires.

Pour la période 1670-1705, les Têtes de Boule ont été localisés sur un territoire situé aux sources des affluents de la rivière Moose et du lac Abitibi jusqu'à la rivière Michipicoten. Par la suite, la deuxième grande offensive siousse (1697-1720), la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713) et la rivalité franco-anglaise à la baie d'Hudson ne semblent pas avoir déplacé les membres de cette nation. Il y a donc lieu de situer les Têtes de Boule, pour la période 1706-1733, sur les mêmes territoires qu'au dix-septième siècle.

Enfin, durant cette même période de 1706 à 1733, tout le bassin hydrographique du Saint-Maurice est sous le contrôle des Algonkins, à l'exception, bien sûr, des terres concédées en seigneuries. Leur territoire de chasse s'étend jusqu'à la rivière Batiscan inclusivement.

3.2.2 Le Saguenay - Lac Saint-Jean et la Haute-Côte-Nord

Au cours de la période de 1706-1733, trois grandes zones commerciales s'articulent sur le territoire de la Ferme de Tadoussac. La première, représentée par les postes de Tadoussac, des Îlets-Jérémie et de Sept-Îles, concentre une grande partie de son

activité autour de l'exploitation du loup-marin. La seconde, liée au poste de Chicoutimi, exploite toujours les pelleteries. Mais, pour rentabiliser davantage Chicoutimi, le responsable de la Ferme permet la construction des postes de Chamouchouane (1728) et du lac Mistassini (1728). Ces dépenses supplémentaires s'avèrent nécessaires, puisque Chicoutimi doit étendre son commerce aux endroits encore giboyeux tout en concurrençant la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette poussée vers l'intérieur de l'hinterland entraînant un plus grand volume de fourrures vers Chicoutimi, le commis du poste des Îles-Jérémie fait de même et débute, vers 1730, l'exploitation du poste de Manicouagan. Plus à l'est, avec le règlement des différends territoriaux, le poste de Sept-Îles participe aussi à cette montée vers l'intérieur par la fondation du poste naskapi, situé au nord du lac Achouanipi. Il faut cependant relier cette nouvelle politique commerciale de la Ferme de Tadoussac au mouvement général du commerce des fourrures de la colonie qui s'étend vers la baie d'Hudson et l'ouest canadien. L'apparition sur le territoire agrandi de la Ferme de tous ces nouveaux postes de traite signifie par contre que la plupart des bornes commerciales amérindiennes ne sont, en général, plus respectées par les Français. Pour cette raison, cette période (1706-1733) marque un important déclin de la présence d'intermédiaires commerciaux amérindiens. La dernière zone est représentée par la région agricole de La Malbaie. Elle a pour rôle de fournir une grande partie des vivres qui sont vendus dans les nombreux postes de la Ferme.

Ainsi, la période 1706-1733 connaît la diversification des activités de la Ferme de Tadoussac, ce qui lui assura une viabilité économique plus stable. D'une presque mono-production de 1653 à 1706, l'entreprise repose au cours du XVIII^e siècle sur le commerce des fourrures, l'exploitation des mammifères marins et l'agriculture. Parallèlement à l'influence économique française dans cette région, la christianisation amérindienne vit un nouvel essor qui coïncide en grande partie avec la venue du père Pierre-Michel Laure.

L'évolution de la structure commerciale de la Ferme de Tadoussac et la détérioration du cheptel faunique de l'hinterland entraînent des modifications au mode de vie de nombreux Amérindiens du territoire de la Ferme de Tadoussac. À titre d'exemple, la survie de plusieurs Amérindiens dépend directement de leur travail au poste de traite. Au niveau commercial, le réseau des alliances amérindiennes attire les pelleteries de nouveaux peuples, tels les Naskapis, vers le commerce français. Malgré l'étendue de ce

réseau commercial, les alliances entre groupes amérindiens, par le moyen de mariages exogames, permettent aux différentes nations amérindiennes de faire respecter leurs bornes territoriales et commerciales. Pour les Montagnais et les Papinachois, les registres, les relations et les autres documents de cette époque identifient toujours, pour les années 1706-1733, leurs membres sur les mêmes territoires que leurs ancêtres. Il en est de même pour les Mistassins.

3.2.3 La Moyenne et la Basse Côte-Nord

La présence de Montagnais dans cette région, à cette époque, s'explique par le besoin d'une abondante main-d'oeuvre pour faire la chasse, la traite avec les autres Amérindiens de l'hinterland et la pêche du loup-marin. Des Montagnais du Saguenay - Lac Saint-Jean ont accepté l'offre de Courtemanche, fondateur du fort Pontchartrain, parce qu'ils avaient été réduits à la famine dans leur territoire à la suite du pillage abénaquis de 1704 à 1706. Leur présence massive sur la Basse-Côte-Nord change le rapport de force entre les Français et les Inuit. Après le décès de Courtemanche en 1717, un certain nombre de Montagnais décident de quitter le fort Pontchartrain pour aller rejoindre Lavaltrie établi à l'embouchure de la rivière Saint-Augustin. Donc à partir de 1717-1718, deux groupes de Montagnais oeuvrent dans deux établissements de la Basse-Côte-Nord. Ceux qui rejoignent Lavaltrie jouent le même rôle que leurs congénères du fort Pontchartrain: outre la traite avec les Amérindiens de l'hinterland, ils font la chasse et pratiquent la pêche au loup-marin. De plus, les Montagnais de Saint-Augustin n'hésitent pas à massacrer les Inuit qui s'aventurent jusque dans cette région.

Ces deux groupes de Montagnais transplantés sur la Basse-Côte-Nord sont complètement dépendants de leurs deux employeurs français, les concessionnaires du fort Pontchartrain et ceux du poste de Saint-Augustin. Malgré leur dépendance, ils entretiennent des contacts avec les Amérindiens de l'hinterland, les "Sauvages rouges" de l'île de Terre-Neuve et même avec les Inuit. Malheureusement, aucun document ne permet de savoir si les rapports qu'entretenaient les Montagnais avec les autres Amérindiens ont dépassé le stade du commerce pour embrasser celui des échanges sociaux inter-ethniques par le biais, entre autres, des mariages exogames. Même si

telle situation avait existé, ces Montagnais transplantés sur la Basse-Côte-Nord n'auraient pas pu exercer une emprise sur les territoires de cette région, principalement ceux de l'hinterland, sans le consentement préalable des Amérindiens originaires de cette région. Tenus de respecter cette coutume amérindienne, les Montagnais se contentent probablement de chasser près des rives de la Basse-Côte-Nord sans jamais s'aventurer aux sources des rivières qui se déversent dans cette région.

Il est impossible aussi d'identifier les autres Amérindiens affidés aux postes de la Moyenne Côte-Nord, comme ceux de Sept-Îles et de Mingan, puisque, durant la période 1708-1737, aucun baptême n'est enregistré dans la région de Sept-Îles. Cette absence, jointe à l'imprécision des autres textes consultés, ne permet pas d'établir une véritable présence montagnaise le long des côtes de la Moyenne Côte-Nord.

Durant cette période, il est fort possible que ce soit des groupes inuit des environs d'Hamilton Inlet qui viennent nomadiser près des rives de la Basse-Côte-Nord. Dans ce cas, leur périple semble assez régulier. Après leur rassemblement estival dans les environs d'Hamilton Inlet, ces groupes se déplacent lentement vers le détroit de Belle-Isle et les côtes de la Basse-Côte-Nord. Deux principales raisons expliquent cette migration saisonnière. D'abord, après le départ des navires de pêche français au mois de septembre, ils viennent piller les chaloupes et les agrès de pêche que les équipages laissent au fond des baies qui ont servi au séchage du poisson. Ensuite, le départ des oiseaux migrateurs vers le sud à la fin de septembre et au mois d'octobre, lié au déplacement du loup-marin vers les rives de la Côte-Nord, les oblige à suivre ces mammifères marins pour assurer leur subsistance. Sur place, ces groupes peuvent hiverner et profiter aussi de la chasse au caribou qui vient se réfugier dans les forêts environnantes. Toutefois, rares sont ceux qui s'aventurent à l'ouest de la baie de Brador, puisqu'elles peuvent se faire massacrer en tout temps par les Montagnais et les Français.

Un tel périple annuel amène forcément les Inuit à entrer en contact avec les autres habitants de la Basse-Côte-Nord. Ces rapports connaissent de multiples fluctuations durant la période 1704-1733. Rappelons que les premiers véritables contacts des Inuit avec les habitants de la Nouvelle-France datent du voyage de Louis Jolliet en 1694. Ce dernier, qui désirait, entre autres, ouvrir un nouveau marché pour son commerce,

aurait même, selon ses récits, contracté une paix avec les bandes inuit d'Hamilton Inlet. C'est probablement ces rapports amicaux inaugurés par Jolliet qui ont permis, de 1701 à 1704, à Pierre Constantin de nouer de bonnes relations avec eux.

Ces bons contacts franco-inuit se poursuivent, semble-t-il, jusqu'en 1714. Cette année-là, les rapports franco-inuit se détériorent rapidement. En effet, en 1714, un parti de 800 Inuit pille toutes les côtes de la Basse-Côte-Nord et menace même le fort Pontchartrain sans réussir cependant à s'en emparer. La mort de Courtemanche, survenue le 29 juin 1717, n'arrange pas les choses. En effet, il est fort possible que certains Inuit aient remarqué la baisse évidente des défenseurs qui assuraient la protection du fort Pontchartrain, suite au départ de Lavaltrie et d'un groupe important de Montagnais. Ajoutons que le nombre croissant de navires de pêche et surtout de concessions le long des côtes de la Basse-Côte-Nord devait aussi les irriter, puisque leur marge de manoeuvre dans l'exploitation de la faune aquatique face à ces nouveaux concurrents se rétrécissait d'année en année.

Cependant, au cours des années 1720, un genre de coexistence pacifique remplace l'état de guerre dans cette région. L'état de fait qui existe entre les concessionnaires de la Basse-Côte-Nord et les Inuit correspond fort probablement à la force respective des deux groupes. Dans ce contexte, les Inuit, ne disposant pas d'un nombre suffisant de guerriers, ne peuvent plus détruire les établissements des concessionnaires, principalement le fort Pontchartrain, tandis que les multiples baies du vaste territoire de cette région empêchent le commandant du Labrador d'exercer des représailles efficaces contre les pillages inuit.

Ainsi donc, lors de leur migration saisonnière annuelle, les Inuit quittent, vers le début juillet, la région d'Hamilton Inlet pour suivre la migration des troupeaux de loups-marins. Lorsqu'ils parviennent à l'entrée du détroit de Belle-Isle, les Inuit en profitent pour effectuer des raids sporadiques contre les établissements français et piller les agrès de pêche laissés dans les havres isolés par les pêcheurs métropolitains. Cependant, ils ne peuvent plus s'aventurer à l'ouest du fort Pontchartrain, puisqu'ils risquent trop de se faire massacrer. Aussi, la période 1706-1733 marque-t-elle la fin d'une occupation permanente de la Moyenne Côte-Nord par les Inuit.

La question qui se pose maintenant est de savoir comment les immigrants montagnais du Saguenay - Lac Saint-Jean venus sur la Basse-Côte-Nord à la demande des colonisateurs français ont été accueillis par les véritables occupants du territoire, les Ouchestigoueks. Il semble qu'aucune friction ne se soit produite entre les deux groupes de 1706 à 1714. Cependant, vers 1716-1717, leurs rapports se détériorent. La source de ces tensions provient principalement d'une pénurie de vivres durant l'hiver près des côtes de cette région. Pour éviter une guerre ouverte entre les Amérindiens au moment où les Inuit se font de plus en plus menaçants, Brouague choisit de permettre à ces engagés montagnais d'hiverner sur l'île de Terre-Neuve. Par la suite, c'est-à-dire au cours des années 1720, un genre de respect réciproque et d'entente tacite semblent s'instaurer dans la région faisant disparaître toute friction entre les Amérindiens de l'hinterland et les Montagnais. Cette situation confine jusqu'en 1733 les Montagnais près des côtes de la Basse-Côte-Nord. Là, ils dépendent pour leur survie du travail qu'ils effectuent pour le compte des concessionnaires de l'endroit.

Pour leur part, les autochtones de cette région continuent de pratiquer leur mode de vie ancestral; ils vivent de chasse, de pêche et de cueillette. Selon les saisons, ces derniers exploitent toutes les richesses fauniques de cette vaste région. Pour augmenter leurs revenus, ils servent probablement d'intermédiaires commerciaux entre les Franco-Montagnais de la côte et les autres Amérindiens nomadisant jusqu'aux sources du fleuve Churchill et même au-delà.

Plus à l'ouest, les Ouchestigoueks de la Moyenne Côte-Nord semblent se subdiviser en deux groupes. Certains, probablement peu nombreux, travaillent aux postes des trois seigneuries de cette région. Les autres Ouchestigoueks paraissent continuer à exploiter les richesses fauniques de l'hinterland. Ceux affidés aux Français doivent, selon la coutume amérindienne, entretenir des alliances commerciales avec leurs congénères de l'hinterland. Ces alliances leur permettent d'étendre leur rôle d'intermédiaires commerciaux et même de guider les Français jusqu'au lac Achouanipi.

Aussi donc, pour la période s'étendant de 1706 à 1733, tous les Amérindiens de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord, de même que ceux du fleuve Churchill, à l'exception des Montagnais immigrants, appartiennent à la nation des Ouchestigoueks.

3.3 3^e PÉRIODE: 1734-1760 (voir figure 48)

3.3.1 Le bassin hydrographique du Saint-Maurice

3.3.1.1 Les Abénaquis

Durant une très grande partie des années 1734-1760, les Abénaquis s'occupent principalement à guerroyer contre les Anglais. Au cours de cette période, leurs villages et leurs territoires de chasse sont situés au sud du fleuve Saint-Laurent. Bien qu'ils entretiennent des contacts avec les Amérindiens nomadisant au nord du fleuve, aucun document ne permet d'affirmer qu'ils convoitaient les territoires du bassin hydrographique du Saint-Maurice. D'ailleurs, il est très significatif de constater qu'après la destruction de Saint-François, beaucoup de survivants préfèrent s'établir à la mission de Saint-Régis.

3.3.1.2 Les Têtes de Boule

La présence des Têtes de Boule dans la région trifluvienne n'est que le fait de quelques vagabonds rejetés par les membres de leur groupe multifamilial pour avoir enfreint les coutumes de leur nation. Au cours de la période 1734-1763, la nation des Têtes de Boule nomadise toujours sur les terres situées à l'ouest du lac Abitibi.

3.3.1.3 Les Algonkins

Tous les documents examinés concordent sur un fait indéniable: pour la période 1734-1760, les Algonkins sont très majoritairement présents dans la région trifluvienne située sur la rive nord du Saint-Laurent et occupent tout le bassin hydrographique du Saint-Maurice. Ce sont d'ailleurs les Algonkins, qu'on nomme "Sauvages des Trois-Rivières", qui agissent toujours comme intermédiaires commerciaux pour le compte des Français de la région trifluvienne. À ce titre, ils remontent, à chaque printemps, les rivières Saint-Maurice et Batiscan pour se rendre commercer avec les Montagnais du lac Saint-Jean.

3.3.2 Le Saguenay - Lac Saint-Jean et la Haute-Côte-Nord

L'influence française s'étant grandement manifestée au cours de la période 1706-1733, il n'est pas surprenant d'assister à son accentuation durant les dernières décennies du Régime français. La situation décrite pour les années 1706 à 1733 demeure, en général, la même. Les bandes d'hiver et d'été montagnaises occupent toujours le Saguenay - Lac Saint-Jean. Vers 1759, les documents consultés indiquent que les Montagnais fréquentent toujours Chicoutimi et qu'un autre groupe, d'au moins une cinquantaine d'entre eux, dépend du poste de Tadoussac pour sa survie. Cette dépendance de nombreux Montagnais face aux Français des postes de Chicoutimi et de Tadoussac s'explique facilement, puisque de Tadoussac jusqu'à la rivière Chamouchouane, ce territoire, depuis longtemps surexploité, continue de souffrir d'une pénurie de certains animaux terrestres. Aussi, plusieurs Montagnais n'ont-ils d'autre choix que de s'affider aux commis de ces deux postes. D'autres, comme la seule "grande famille montagnaise" nomadisant probablement au sud du lac Saint-Jean, le long de la rivière Metabetchouane, continuent de pratiquer le mode de vie de leurs ancêtres tout en dépendant presque complètement du ravitaillement qu'ils se procurent au poste de Chicoutimi.

À l'ouest du lac Saint-Jean, ceux qui nomadisent le long du bassin hydrographique de la Chamouchouane survivent grâce à l'apport du caribou. Forts d'une suffisance de vivres, ils continuent de se montrer beaucoup plus indépendants face au commis de Chicoutimi. Malgré leur indépendance commerciale, certains de leurs groupes multifamiliaux descendent presque annuellement à Chicoutimi, même si le commis de cet endroit envoie ses représentants commercer le long de la Chamouchouane avec les membres de ce groupe. À ce poste, les Montagnais rencontrent leurs congénères et en profitent aussi pour faire des échanges avec les Mistassins qui nomadisent toujours dans le bassin hydrographique du lac Mistassini.

Il est significatif cependant de remarquer que les Français ne peuvent pas avoir accès au lucratif commerce des pelleteries de l'hinterland sans, au préalable, s'allier au Montagnais qui se rassemblent à Chicoutimi. Ce sont eux qui, par leurs alliances commerciales, peuvent servir d'intermédiaires avec les représentants des autres nations qu'ils invitent à Chicoutimi. Même si les Français peuvent établir des postes

au Saguenay - Lac Saint-Jean, les Montagnais se prétendent toujours les maîtres de leurs territoires ancestraux et feront même prévaloir leurs droits devant le gouverneur James Murray après la conquête lorsque circulera au Saguenay - Lac Saint-Jean la rumeur au sujet de la perte éventuelle de leurs droits sur leurs territoires ancestraux.

Plus à l'est, un fort groupe de Papinachois oeuvrent toujours pour le compte des Français du poste des Îlets-Jérémie. La dépendance grandissante de ces derniers envers leurs employeurs français coïncide avec une pénurie de gibier sur une très grande partie du territoire de la Ferme de Tadoussac. Principalement pour cette raison, à l'automne et au printemps, ces Papinachois s'occupent à chasser le loup-marin. Même si cette chasse se pratique encore un peu durant l'hiver, la plupart des Papinachois affidés aux Français s'écartent dans les bois pour chasser et trapper. Mais la pénurie de vivres les amène, entre autres, à s'endetter auprès des différents commis. Aussi, ces Papinachois se voient-ils presque obligés de traiter avec ceux qui leur accordent du crédit. Cette dépendance accrue de plusieurs Papinachois envers les commis des Îlets-Jérémie ne les empêche cependant pas d'entretenir des contacts avec les postes de Chicoutimi, de Tadoussac, de Sept-Îles et peut-être même de Mingan. Les Papinachois continuent, dans l'ensemble, de fréquenter la Haute-Côte-Nord. Cette réalité est d'ailleurs confirmée par les registres.

De nombreux éléments pourraient cependant amener à intégrer les Papinachois aux Montagnais. D'abord, ces deux peuples nomadisent dans la zone coniférienne tempérée, si bien qu'ils partagent de nombreux traits culturels. En second lieu, la Ferme de Tadoussac et les missionnaires offrent les mêmes services aux membres de ces deux nations. En troisième lieu, les échanges inter-ethniques sont si fréquents qu'en 1706 le chef montagnais du lac Saint-Jean, Guillaume Chische, affirme que les Papinachois et les Montagnais chassent indifféremment sur les mêmes terres. Il s'agissait ici des territoires de chasse du nord-est du lac Saint-Jean. Enfin, les textes anciens, tels ceux de Daine et La Pause n'identifient, vers 1755, le long de la Côte-Nord que les Montagnais, les Tigestigones (Ouchestigoueks) et les Naskapis. Malgré tous ces faits, pour la période de 1734-1760, aucun document ne confirme clairement l'intégration de ces deux nations. Aussi, il y a-t-il lieu de continuer à considérer les Papinachois et les Montagnais comme deux entités ethniques distinctes.

3.3.3 La Moyenne et la Basse Côte-Nord

Les Montagnais, qui habitent maintenant les côtes de la Basse et probablement aussi celles de la Moyenne Côte-Nord depuis près de trente ans, vont être influencés par l'accroissement rapide des concessions dans cette région. Leur expérience dans la traite des pelleteries avec les Amérindiens de l'hinterland et dans la pêche du loup-marin favorise d'ailleurs leur embauche dans d'autres postes nouvellement établis. Ainsi, vers 1735-1739, plusieurs Montagnais travaillent pour le compte de Jean-Baptiste Jolliet de Mingan au poste de Sainte-Barbe, situé sur l'île de Terre-Neuve. Cependant, il faut attendre vers le milieu des années 1750 pour que la présence montagnaise soit vraiment précisée le long de presque toutes les côtes des Moyenne et Basse Côte-Nord. Ces Montagnais tiraient principalement leur subsistance de leur travail aux différents postes qui y sont établis. Durant l'hiver, une partie d'entre eux chassent et trappent le long des rivières de cette région. Ils ne doivent cependant pas s'éloigner tellement des postes, puisque ces territoires sont contrôlés par les Ouchestigoueks. C'est probablement pour cette raison que les Montagnais affidés au fort Pontchartrain sont obligés de traverser sur l'île de Terre-Neuve. Dépendant presque toute l'année de leur travail pour le compte des Canadiens, l'augmentation de la population montagnaise des Moyenne et Basse Côte-Nord suit directement celle du nombre de concessions dans cette région.

À l'instar des Papinachois des Îlets-Jérémie, un groupe d'Ouchestigoueks travaille aux deux postes de la région de Sept-Îles, tandis que le gros de cette nation traque le gibier dans l'hinterland, le territoire ouchestigouèque s'étendant au nord du 51^e parallèle, du nord du lac Manicouagan jusqu'au détroit de Belle-Isle. Il englobe aussi la plus grande partie du bassin hydrographique du lac Melville et du fleuve Churchill, principalement le territoire de la zone coniférienne tempérée de cette région.

La période 1734-1760 fait entrer de plein pied les Naskapis dans le réseau commercial tissé par les Français sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord et même au lac Melville. Précisons toutefois que ce sont les Jésuites qui révèlent leur existence, et ce, dès 1643. Par la suite, il faut attendre le voyage commercial qu'entreprennent François Bissot De La Rivière et Louis Jolliet en 1695 ou 1696 avant qu'un Français entre directement en contact avec les Naskapis. Quelque 27 ans plus tard (1723), les

héritiers de Bissot et de Jolliet vont refaire le même voyage pour commencer à nouer des relations commerciales sporadiques avec eux. À partir de 1731, les Naskapis figurent sur les cartes du père Laure qui les situe immédiatement au nord du lac Achouanipi.

Ce n'est par contre que vers 1733 que les commis des postes de Sept-Îles et Moisie entretiendront un commerce régulier avec les Naskapis. Pour ce faire, ils doivent remonter la rivière Moisie jusqu'au lac Achouanipi où les Naskapis se rassemblent annuellement. En 1733, René Carlier évalue à environ 400 personnes le nombre des Naskapis qui ont rejoint le réseau commercial français à partir du nord du lac Achouanipi. Une vingtaine d'années plus tard, Daine, probablement informé par les concessionnaires des Basse et Moyenne Côte-Nord et par ceux du lac Melville, parle de 600 hommes, c'est-à-dire environ 3000 personnes en incluant les femmes et les enfants. Une partie d'entre eux commerce avec les Français par l'intermédiaire des Ouchestigoueks et le reste avec les Anglais de la baie d'Hudson possiblement par l'entremise des Mistassins. C'est d'ailleurs le rôle du poste de Fornel de détourner leurs pelleteries de la baie d'Hudson pour les attirer vers les postes français.

Leur mode de vie nomade est certainement celui qui ressemble le plus aux Archalques du Bouclier de la période préhistorique. En effet, ne disposant pas de l'usage du canot, puisque les Naskapis ne peuvent trouver d'écorce de bouleau sur leur territoire, ils se déplacent à pied. Ce sont leurs alliés commerciaux situés plus au sud qui leur fournissent les matières premières pour en fabriquer. Pour assurer leur subsistance, ils chassent le caribou et l'ours polaire. La trappe des martres et des renards leur sert, entre autres, à obtenir des produits européens. Les peaux de caribou servent de matériau de base pour la confection des vêtements des adultes, tandis que les peaux de martres et des autres petits gibiers habillent les enfants. Ne disposant pas d'écorces de bouleau, leurs habitations devaient aussi être recouvertes de peaux de caribou. Comme tous les autres groupes de nomades amérindiens, leurs différentes bandes se rassemblent, entre autres, au début de l'été, probablement toujours aux mêmes endroits. Un de ces rassemblements se tient au nord du lac Achouanipi où les Français, mais principalement les Ouchestigoueks, vont les rencontrer pour le commerce et les différentes alliances qu'ils entretiennent avec les Naskapis.

Tous les observateurs de l'époque ont situé, pour la période 1730-1760, le territoire des Naskapis au nord du lac Achouanipi ou au nord du pays des Ouchestigoueks.

Quant aux Inuit, évincés complètement de la Basse-Côte-Nord au cours de la période 1706-1733, ils fréquentent entre 1734 et 1760 la côte du Labrador et l'entrée du détroit de Belle-Isle. Ils ne peuvent cependant pas pénétrer à l'intérieur des terres, puisqu'ils y subiraient l'hostilité des Ouchestigoueks. Sur la côte, leur marge de manoeuvre se rétrécit constamment au fur et à mesure de l'établissement de nouvelles concessions, parce qu'ils exploitent, concurremment avec les nouveaux concessionnaires, la pêche du loup-marin. Aussi, les Inuit n'ont-ils d'autre choix que de s'entendre avec les Canadiens qui tolèrent leur présence et qui veulent entretenir des rapports commerciaux avec eux. Par contre, ils continuent le pillage des agrès de pêche que laissent avant leur départ, en septembre, les pêcheurs français dans les havres isolés.

CONCLUSION GÉNÉRALE

4.1 L'EXISTENCE DE DEUX SOCIÉTÉS PARALLÈLES

La comparaison entre le mode de vie des nomades amérindiens, principalement ceux du Saint-Maurice jusqu'au Labrador, et la politique des autorités coloniales françaises permettent de mesurer toute l'étendue du fossé qui sépare les deux civilisations. Si les Français désirent imposer leur droit de conquérants pour sillonner à leur guise l'ensemble du territoire, ils doivent dans les faits se plier aux coutumes amérindiennes comme celle du respect de l'intégrité territoriale de chaque nation. Ce fondement de la politique amérindienne continue de s'exercer jusqu'à la fin du Régime français.

Pour l'Amérindien, le droit à la propriété du territoire s'exprime à travers le réseau des alliances franco-amérindiennes, si bien que les gouverneurs successifs de la Nouvelle-France éprouvent beaucoup de difficultés à maintenir ces alliances intactes, puisque leurs intérêts territoriaux ne coïncident pas toujours avec ceux des Amérindiens alliés. C'est dans ce contexte qu'il faut situer, après les années 1680, la défection montagnaise de l'alliance militaire franco-amérindienne. Nomadisant sur le Domaine du Roi, les Montagnais ne voient aucun avantage à participer aux guerres intercoloniales qui ne semblent pas les menacer directement. Par contre, même si les Abénaquis y contribuent activement, leur participation poursuit l'objectif de maintenir les droits territoriaux de leur nation devant l'envahisseur anglais. Tout au long des différentes guerres intercoloniales, les Abénaquis se considèrent les seuls maîtres de leur pays et ils ne reconnaissent aucun droit aux Français et aux Anglais sur leurs territoires ancestraux. Cette constante politique abénaquise est d'ailleurs confirmée par les autorités coloniales françaises qui n'hésitent pas à vouer qu'elle est partagée par toutes les autres nations amérindiennes. Tous ces renseignements nous mettent donc en présence de représentants de deux civilisations qui, chacun à leur façon, croient détenir des droits de propriété sur les mêmes territoires. Dans ce contexte, les Français se perçoivent comme les maîtres d'un territoire conquis et s'arrogent le droit d'en organiser la mise en valeur, tandis que les Amérindiens font prévaloir leurs droits ancestraux basés sur leurs coutumes.

Cette différence de perception amène tout naturellement chacune des deux organisations politiques en présence à exercer sur les mêmes territoires un contrôle qui se juxtapose et qui ne s'adresse qu'à leurs membres respectifs. D'un côté, le gouverneur de la Nouvelle-France divise en plusieurs parties le territoire qu'il considère sous son contrôle. De l'autre, les nations amérindiennes veillent au respect de l'intégrité de leur territoire respectif. Des bornes commerciales en délimitent d'ailleurs l'étendue.

L'existence de deux sociétés parallèles distinctes est encore plus visible lorsque nous analysons les lois, les règles et les coutumes qui régissent le comportement des individus. Durant tout le Régime français, les lois civiles et criminelles françaises ne s'appliquent qu'aux Français. Pour sa part, l'Amérindien, se considérant libre et maître de sa destinée, n'accepte de suivre que les règles et les coutumes qui régissent le fonctionnement de sa propre société.

Si les Amérindiens maintiennent leur liberté d'action face aux autorités coloniales françaises, ils en font autant avec les seigneurs et les concessionnaires qui reçoivent des droits sur un territoire donné. Pour comprendre la nature des rapports économiques entre ces Français et les Amérindiens, il faut tenir compte du principe qui veut que les Amérindiens se considèrent comme des hommes libres. Pour eux, toute personne qui vient faire du commerce sur leurs territoires de chasse doit, au préalable, recevoir leur aval, si elle veut profiter des avantages que lui procure l'octroi d'une concession, d'un bail ou d'une seigneurie. Dans un tel contexte, il est plus facile de saisir les raisons qui amènent l'Amérindien à refuser de se mettre sous les ordres d'un Français, puisqu'une telle situation signifie pour lui la perte d'une partie de sa liberté.

Les rapports commerciaux entre les Amérindiens et les Français reposent sur deux règles essentielles: le présent et le crédit. Dans le premier cas, le Français qui veut exercer le commerce doit remettre des présents aux représentants des nations qui nomadisent sur le territoire que lui octroient les autorités coloniales françaises; dans le second cas, le crédit permet à ce Français de nouer des alliances commerciales avec suffisamment de groupes multifamiliaux amérindiens pour rentabiliser ses activités commerciales. Dans un cas comme dans l'autre, les ententes tiennent aussi longtemps que les deux parties les acceptent et y trouvent leurs comptes, puisqu'aucun des deux intervenants n'est vraiment en mesure d'assujettir l'autre à ses intérêts particuliers.

Ainsi, la structure commerciale française s'est étendue sur tout le territoire qui fait l'objet de la présente étude mais, pour ce faire, elle a dû respecter les coutumes commerciales des Amérindiens et s'y adapter.

Parmi les représentants de la civilisation européenne, le missionnaire représente l'intervenant le plus articulé, le plus constant et souvent le plus présent chez les peuples nomades. Animé par un zèle et un mysticisme admirables, il déploie des efforts parfois inouïs pour assimiler les Amérindiens aux valeurs de sa civilisation. Durant le Régime français, il rencontre cependant de nombreux échecs. Même si les missionnaires n'ont pas réussi à sédentariser et à franciser les nomades au cours des années 1730-1760, leur désintéressement matériel et leur zèle ont certainement eu un impact qui a favorisé, surtout pour les Amérindiens affidés aux différents postes, une certaine assimilation amérindienne à des valeurs sociales et religieuses françaises.

Dans l'ensemble cependant, les Amérindiens ont intégré, comme dans le cas de l'outillage, les éléments de la civilisation française qui ne remettaient pas vraiment en cause leur propre civilisation. Durant le Régime français, deux civilisations se sont côtoyées sur un même territoire tout en connaissant une évolution qui est propre à chacune d'elles, et ce, malgré de nombreux contacts.

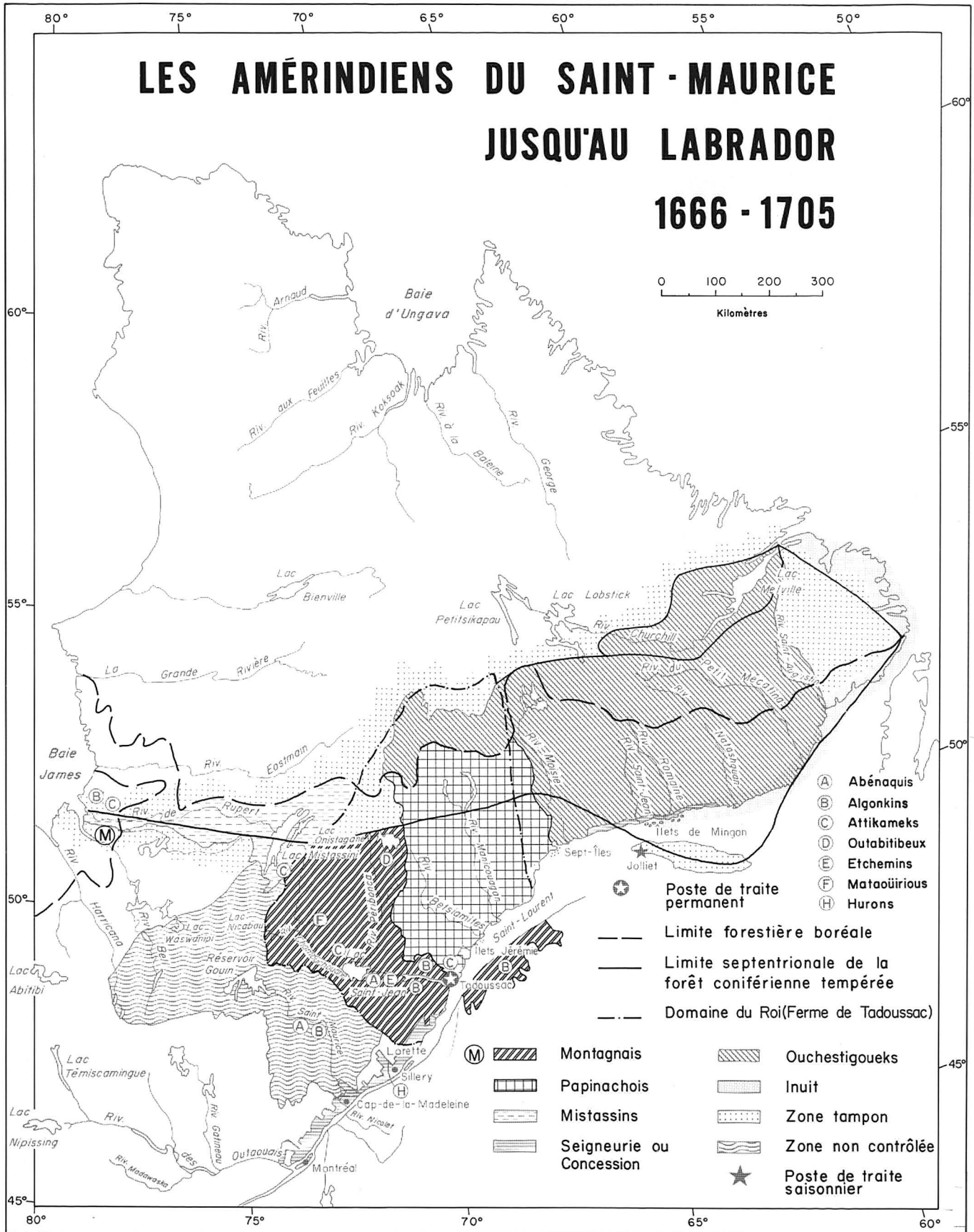


Figure 31

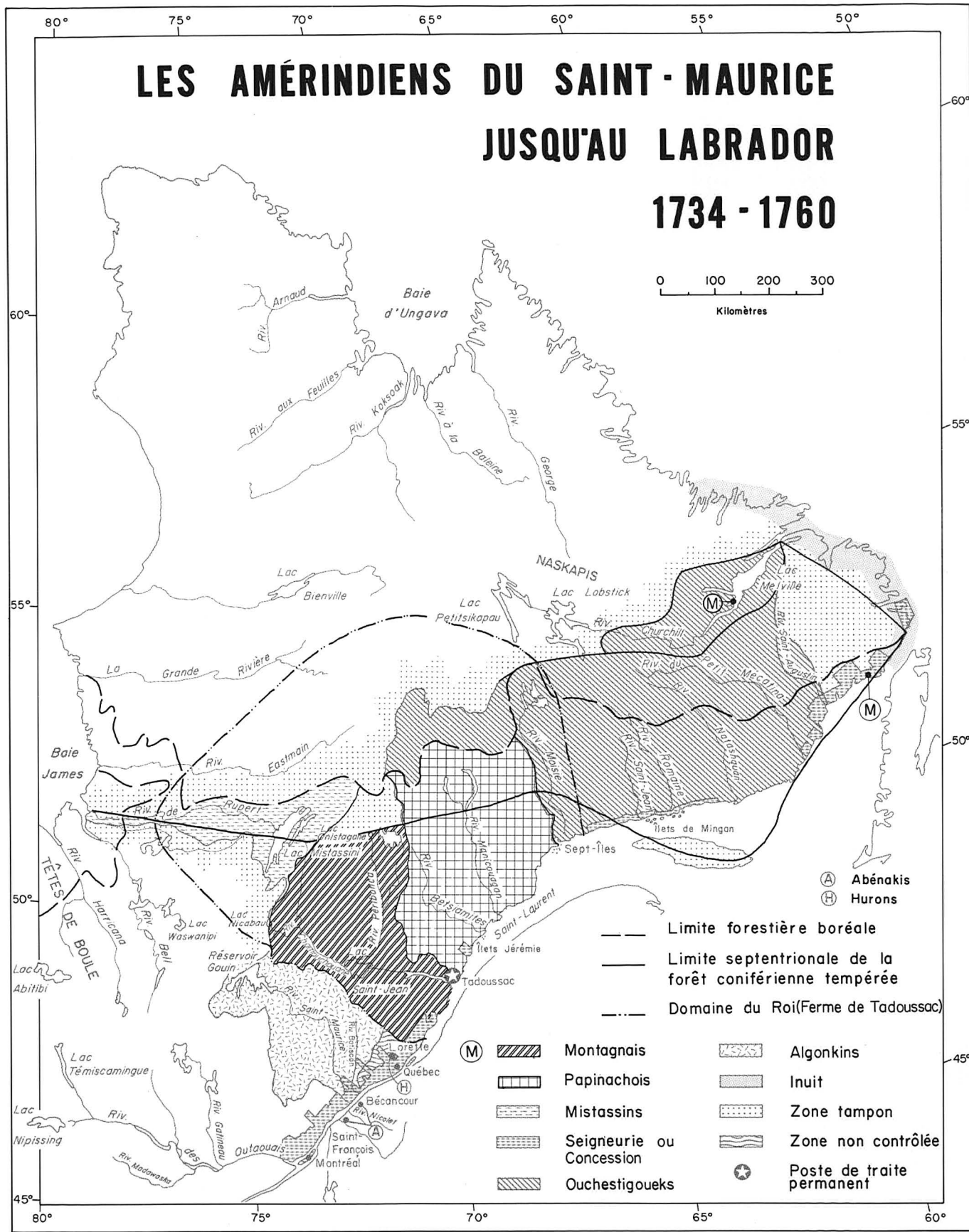


Figure 48